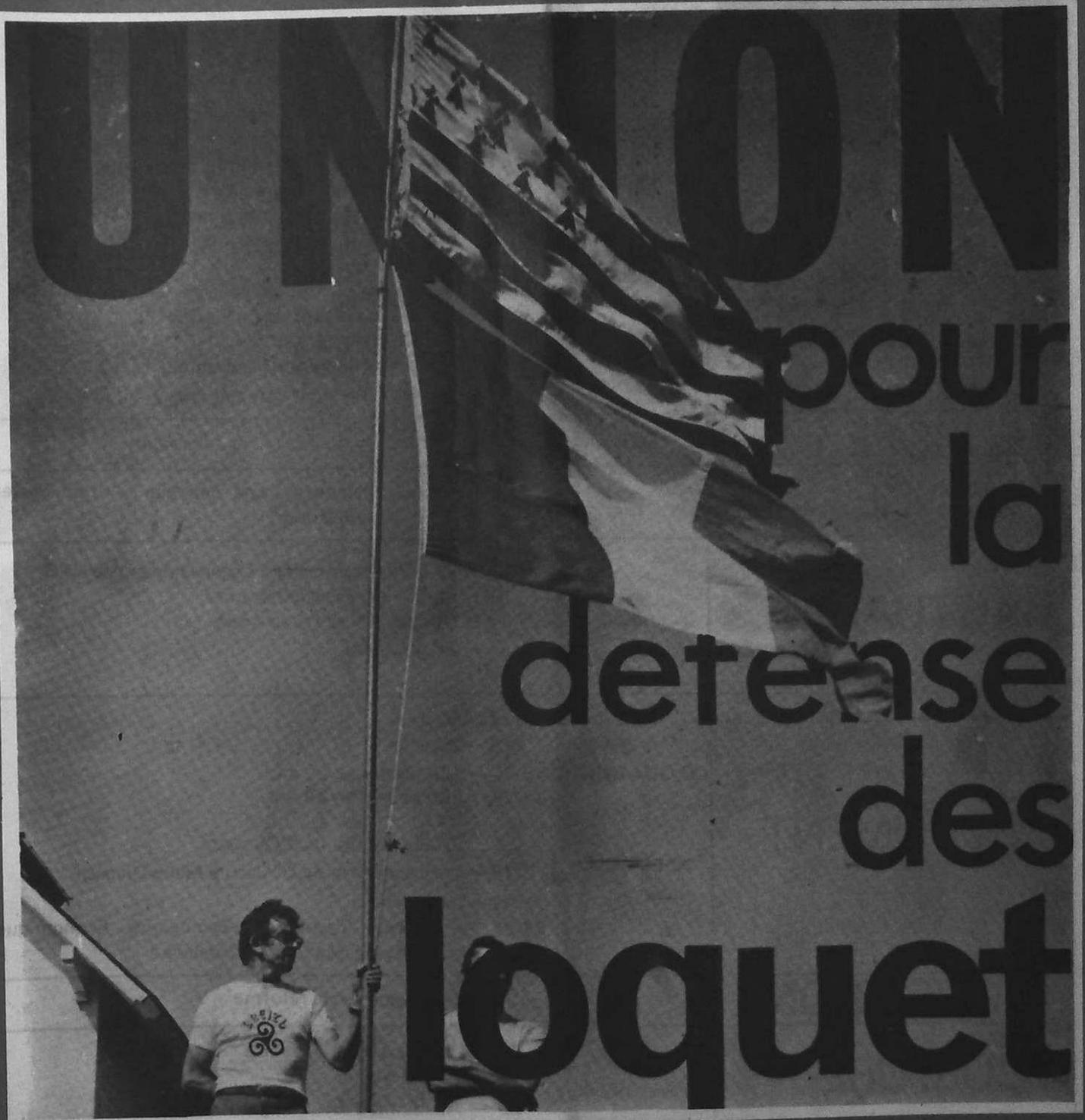


Combat BRETON

TRANSOCEAN:
LE FLB-ARB INTERVIEW

AVRIL 1976 — N°16 — 4 francs



« La Démocratie, c'est d'abord le respect de l'adversaire. » Pierre Mandes-Franca

BRETAGNE



NOTRE COUVERTURE: Pierre Loquet chez lui, sous ses drapeaux bretons et irlandais... au temps où il était libre.

JUSTICE	6 - 7 - Union pour la défense des Loquet
	8 - Avant qu'il ne soit trop tard
	9 - Lorsque les accusés témoignent
SOCIAL	10-11 - Comment en est-on arrivé à 60 000 chômeurs en Bretagne. (II)
	12 - Redon: ne le dites pas avec des fleurs
	13 - Le poisson d'avril de La Gacilly
	14 - A.F.O. ce qu'il faut
	19 - Il n'est pire eau que l'eau qui dort

FRANCE 25-26 - Transocéan, le FLB-ARB intervient

EUROPE

MONDE

27 - Canada: Minorités, une nouvelle solution finale: la pollution

ACTUALITE

32 - La police criminelle à l'agence de presse MPB
32 - La Baule livrée aux requins
32 - Dongs: 11 morts en 4 ans
32 - J.P. Chaudet..!

DOCUMENT

LE GOARNIG	3 - Editorial
	4-5 - Courrier
	15-16 - 100 procès en 20 ans 17-18 - 100 procès en 20 ans
POLITIQUE	20 - SAV et le drame d'Ouessant
	20 - Lettre ouverte de G. Caro à Melle Dienesh
	22 - La vie claire
	23-24 - Aspects Technique, Écologique, Économique et Politique de l'Énergie Nucléaire

EDUCATION

21 - Les bretons et la réforme

CULTURE

28 - La mascarade de Nantes
29 - Le Roi Arthur
29 - Abadennou Brezoneg FR 3

LOISIRS



30 - Le sport et la politique
30 - Mots Croisés
30 - Le Pardon de St-Yves
31 - La BD du mois



Chaque fois qu'elle se voit en danger la majorité actuelle et conservatrice n'hésite pas à être démagogue, à utiliser la provocation et la peur pour se maintenir au pouvoir. Aujourd'hui trois mots-clefs sont mis en avant qui devraient, d'après elle, empêcher les électeurs de faire confiance, pour diriger les affaires de l'Etat, à ces « aventuristes » que sont les porte-paroles de l'opposition en France, qu'il s'agisse des communistes, des socialistes ou des autonomistes: libertés, collectivisme, autogestion.

Pour ce qui est des « libertés », nous savons, nous autres Bretons, que cette majorité les bafoue à longueur d'année, sinon de journée, utilisant le mensonge, la calomnie, l'amalgame, la provocation et en dernier ressort les armes, entraînant mort d'hommes, jusque parmi ses propres troupes. Troupes volontairement sacrifiées par ceux là mêmes qu'ils sont sensés défendre. Dans ce numéro, le lecteur pourra tout à loisir étudier les méthodes employées à l'encontre des Le Goarnig, de Pierre Loquet. Il se rappellera également celles utilisées contre de nombreux militants en Octobre de l'année passée. Certains sont encore en prison et pour combien de temps? Enfin qui ne se souvient des vifs affrontements provoqués par le pouvoir, et par lui seul, à ALERIA, à BASTIA et à MONTREDON? Non, Messieurs, ne parlez plus de libertés, c'est un mot dont le sens vous échappe complètement. Vous ne les défendez pas, vous les entretenez.

Le mot « collectivisme », quant à lui, effraie. Il fait penser à la centralisation étatique et à la bureaucratie incompétente mais omni-présente. C'est évidemment le but recherché. Pourtant une lecture même rapide du programme commun permet de savoir que la gauche au pouvoir n'envisage pas un seul instant le collectivisme, mais l'instauration dans les décennies à venir d'un socialisme dont les contours sont encore flous. Il faudra le définir, le proposer au peuple et pour cela l'appoint autonomiste sera nécessaire, si l'on veut voir les justes revendications nationalitaires prises en considération. La négociation très sérieuse entreprise par les Corses (qui eux ont réussi leur union) et par les socialistes laisse de grands espoirs. De toutes les façons seul ce socialisme sera viable et durable.

Quant à « l'autogestion », encore mal comprise, elle a besoin d'être expliquée et c'est le but que devraient se fixer, pour les deux ans à venir ses défenseurs. La majorité, bien sûr, veut en faire le synonyme de désordre, de confusion ou d'anarchisme dans son sens le plus péjoratif. Que le secrétaire général de F.O. André BERGERON, y voit une dangereuse illusion montre que ses contacts avec l'Elysee et avec le gouvernement l'ont conduit tout naturellement vers une collaboration de classes. Vers une dépendance de plus en plus grande envers Valéry Giscard d'Estaing qu'il considère sans doute comme le défenseur le plus valable de la classe ouvrière. Cela ne peut nous étonner de la part d'un homme conservateur mais on comprend mal son appartenance au parti de François Mitterrand.

L'autogestion non plus ne sera pas pour demain et le programme commun n'en parle pas. En effet, il faut pour cela un changement radical de mentalité et donc réformer entièrement le mode d'enseignement. Il faut une connaissance profonde des entreprises et de l'économie et là aussi il faut former car l'école actuelle fabrique plus des serviteurs que des responsables. Cela demandera aussi quelques décennies pour faire cette révolution sans dommage. Mais qui d'autres que ceux qui prônent l'autogestion peuvent la réaliser? C'est pourquoi il faut les porter au pouvoir pour permettre la mise en place de tous les rouages et de toutes les réformes nécessaires à la transformation de la société actuelle.

C'est un grand dessein auquel les militants bretons se doivent de s'associer pour vivre heureux et maîtres chez eux.

JEAN LE CALVEZ

A COTÉ DE LA QUESTION

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Je ne lis jamais votre journal. Il m'a été signalé par mon secrétaire que votre numéro 14 me consacrait deux articles qui sollicitent une réponse. A Mr. FOUERE, je poserais simplement quelques questions.

- 1- Pourquoi n'a-t-il pas accueilli avec joie l'arrivée des Américains et la victoire de nos résistants dans la Bretagne libérée... 2- Ai-je vraiment été «sportif vicieux» sous l'occupation?... 3- Pourquoi Mr. FOUERE a-t-il été acquitté le 3 juin 1955 à RENNES?... 4- Pourquoi Mr. FOUERE ne retourne-t-il pas à cette heure en Irlande...

Que faisait donc Mr. FOUERE à cette époque? Il était facile pour lui de nous rejoindre. Je ne l'ai pas rencontré sur mes chemins.

Alors pour ce qui est de respecter l'histoire, nos lecteurs et l'ensemble des bretons n'ont pas de leçons à recevoir de ceux qui nous ont empêché de l'appréhender!

Abbé H. LAUDRIN

Nos lecteurs se souviennent que nous avons publié dans nos précédents numéros l'intervention de l'abbé Laudrin à l'Assemblée Nationale au cours de laquelle il a mis en cause le parti socialiste et Yann Fouéré. Nous avons également publié une lettre de ce dernier qui demandait à Laudrin de répéter par écrit les propos écolomnieux et diffamatoires qu'il avait tenu à son égard...

Laudrin, tout en affirmant qu'il n'en lit jamais notre journal, nous a tout de même écrit. Il se contente de nous poser quelques questions qui n'ont rien à voir avec le sujet et se garde bien de répéter dans sa lettre les propos tenus par lui dans les enceintes parlementaires sur Yann Fouéré.

Concernant les 3 remarques apportées au sujet de St Colomban, nous tenons à souligner qu'il s'agissait d'une lettre envoyée par un lecteur. Il lui appartient donc d'y répondre. J'il le juge utile!

LE MONDE DES «PAUMES»

Monsieur,

Je vous remercie d'avoir publié intégralement "La mort d'un espoir" dans votre numéro de février. Depuis quinze ans, c'est la deuxième fois que l'on accepte de prendre en considération ce que j'écris.

J'ai pourtant souvent écrit à des journaux comme "La Croix" et "Ouest France", mais rien n'est passé. Je suis toujours en chômage et je ne peux prendre un abonnement à Combat. Je vis actuellement une expérience de chômeur avec pas mal de péripéties, en butte avec les carcans administratifs, les offres trompeuses et malhonnêtes...

Depuis quinze ans, je fréquente surtout le monde des paumés dont je fais partie. Je connais plusieurs personnes qui pourraient vous donner des témoignages intéressants, expliquant comment ils ont été écrasés, rejetés.

A.R. RENNES

Il ne faudrait pas inverser les rôles. S'il y a des paumés, ce ne sont certainement pas des militants de votre acabit mais plutôt ceux dont vous êtes les victimes. De plus, nous n'appartenons pas à la mafia de la grande presse et tout ce qui est susceptible d'intéresser les travailleurs bretons, nous intéresse en premier chef.

MEA CULPA

Comme promis, je rends réponse à la lettre de protestation du FASAB. Elle est parfaitement légitime et fondée. J'en revendique l'unique responsabilité et reconnais d'autant plus volontiers mon erreur que j'en suis le seul artisan technique.

En effet, nous avions reçu les documents à la toute dernière minute, et ce numéro a dû "rouler" de nuit pour parvenir à temps à destination. Manquant d'informations, j'ai pris sur moi, cette nuit là, de présenter Guy Caro comme candidat du FASAB, me référant justement aux différents articles de journaux qui, tout comme Combat Breton, avaient bien avant la compa-

gne, annoncé la couleur lors des présentations des cantonales et qu'aucune réponse n'est jamais venue démentir par la suite.

Il est regrettable, à ce propos, alors que les salles de rédaction reçoivent quotidiennement des responsables des services de presse des partis politiques des communiqués et demandes d'insérer, que vous n'avez pas permis de faire notre travail et de le faire bien! Il est regrettable donc, que le FASAB n'ait jamais adopté cette attitude courante à tout groupement qui aurait su pour l'être comédien et en second lieu, de paraître maladroites, en butte avec les carcans administratifs, les offres trompeuses et malhonnêtes...

En espérant donc pouvoir, dans un proche avenir, vous compter parmi nos services de presse, je renouvelle mes excuses auprès de vos militants, en souhaitant que cette pénible erreur soit aussi la dernière.

PIERRE BERNARD

LE TOURNOI DES 5 NATIONS

Combat Breton, Beaucoup de gens ignorent que nous autres Bretons, ne sommes pas Français. En effet, nous sommes de souche celtique et non pas de bâtards gallo-romano-français. Il existe un moyen de le démontrer, avec le concours... de la télévision française et des journalistes sportifs européens: un seul exemple, le Tournoi des 5 Nations. Parmi ces 5 nations, 3 sont Celtes, comme la Bretagne. Alors qui de plus normal que les Celtes Bretons encouragent les Celtes irlandais, Gallois et Ecossois quand ils viennent à Paris?

Quelle surprise pour le français moyen (et pour nombre de bretons), d'avoir par "Nos ancêtres les Gaulois..." de voir sur son petit écran des Bretons avec biniois et bombardes... et Gwenfa Du encourager nos frères... Et pourtant quoi de plus humain: on s'occupe plutôt des cousins que ses voisins!

LA LUTTE CONTINUE

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Je vous écris un mot à la suite de votre article relatif à la lutte bretonne paru dans le page "toisirs" de Combat Breton. Je ferai d'abord quelques rectificatifs. Au 5e alinéa, à la 9e ligne il s'agit de permettre la possibilité de gagner au point et non l'inverse comme vous l'inscrivez. Puis, vous relatez l'incident concernant P. Le Gornig qui se passa à Belle-Isle en Terre, et non à Rochefort en Terre et il s'agissait simplement d'une riposte aux représentants de la Préfecture qui ne s'étaient pas découverts lors de l'interprétation de l'hymne breton.

En espérant donc pouvoir, dans un proche avenir, vous compter parmi nos services de presse, je renouvelle mes excuses auprès de vos militants, en souhaitant que cette pénible erreur soit aussi la dernière.

En effet, nous avions reçu les documents à la toute dernière minute, et ce numéro a dû "rouler" de nuit pour parvenir à temps à destination. Manquant d'informations, j'ai pris sur moi, cette nuit là, de présenter Guy Caro comme candidat du FASAB, me référant justement aux différents articles de journaux qui, tout comme Combat Breton, avaient bien avant la compa-

et il faut bien se dire que les lutteurs qui ont participé à l'élaboration du Comité de Bretagne sont issus de la FALSAB ou sont des lutteurs qui exerçaient avant la fondation du FALSAB, et à ces moments-là, ils luttaient convenablement. Les lutteurs du C.B. sont autant en droit de défendre leurs positions que les lutteurs de la FALSAB. D'autre part le C.B. justifie ses modifications par un besoin de rendre la lutte bretonne moins brutale. Il est à noter de plus qu'il ne la pratique plus que sur des tapis, qu'ils ont transformé la poignée de mains par le "dornad", qu'ils s'éloignent du corps à corps, en négligeant l'accompagnement. Il est aussi nécessaire de rappeler qu'ils introduisent le dork'net qui n'est en fait qu'une position intermédiaire pendant laquelle le lutteur est d'une façon particulière dans une situation permettant un hypothétique larmage au point, mais aussi un admirable nettoyage en tombant sur les pieds. Le décalé des pieds, avant tout résultat, est également un point défendu par le C.B. Il serait peut-être possible d'analyser et de résoudre ces problèmes en dehors des conflits de personnes, de Fédération, d'influence.

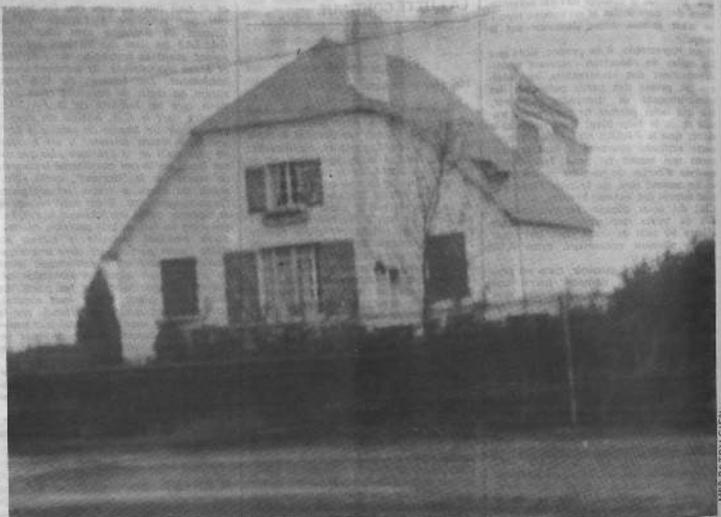
Je ne considère pas utile de donner mon identité en ce moment, mais j'espère qu'il vous sera possible de publier intégralement ma lettre.

En vous remerciant, veuillez recevoir, Monsieur le Rédacteur en Chef, mes Amitiés Sportives.

X. BREST

Nous vous remercions pour ces utiles précisions et rectificatifs qui s'imposaient. Concernant les noirs Américains, il s'agissait bien entendu d'une boutade, à savoir qu'entre les minorités opprimées, il ne pouvait y avoir récupération mais association d'idées. Nos lecteurs ont, soyons en certains, suivi le sens. Pour ce qui concerne vos précieuses informations apportées à la suite de notre article, elles ne pourront, que grâce et les amateurs et les olympiques. Mais, vu l'instantané et volumineux courrier reçu sur ce sujet, un dialogue indiscipliné semble s'être engagé, dont nous ne préviendrons pas nos lecteurs: un article est actuellement en préparation, ce qui prouve l'intérêt que ce sport suscite en Bretagne. A suivre donc et quelque'il en soit... la lutte continue!

union pour la défense des loquet



Depuis la parution de *Combat Breton* No 13 où nous dénoncions, preuves à l'appui, toute la trame et les raisons du coup de filet dirigé contre les militants bretons et qui ont abouti aux incarcérations que l'on sait, le dossier a été adressé au Garde des Sceaux. Forcé lui a été d'en libérer la majorité. Le pouvoir et ses supports, sa presse et sa propagande déclarent qu'il n'en reste plus que 5. Nous, nous disons: il en reste encore 5. A l'heure où jamais une certaine justice n'a été autant pervertie, chaque mois nous constatons des libérations «samicales». Ce mois-ci encore, nous constatons que malgré la gravité de sa condamnation, le fameux Calzi, certainement en raison des inestimables services rendus au pouvoir, a été discrètement remis en liberté. Mais il y a mieux. Des preuves irréfutables de la carence de l'appareil judiciaire se sont faites jour dans les dédales de la prison de la Santé à Paris.

Le pouvoir, de plus en plus hésitant devant les perspectives d'un procès "Siméoni", cherche le compromis. Ainsi, toutes les tractations de sa part auprès de l'inculpé ces derniers temps: On est venu lui proposer une condamnation de 10 ans en lui promettant de n'en faire que 2... Ce qui d'ailleurs n'a pas manqué de faire sourire le leader Corse, lui aussi abusivement condamné. Histoire authentique, lourde de conséquences et qui prouve bien, si c'est utile, que le procès est superflu, que le verdict ne tombe que sur ordre des hautes sphères politiques françaises et non des hommes de loi. Mais il y a pire encore. Tout comme les scandales qui se sont abattus sur la famille Le Goarnig, la puissante administration, redoutable appareil jacobin, vient de se mettre en marche aux côtés de la répression... contre la famille Loquet ! Et là, nous disons, ça suffit.

Le 16 avril, alors que ce vendredi ne diffère en rien des autres jours, qu'aucune menace nouvelle n'est survenue, si ce n'est celle permanente et que chacun redoute qui pourrait venir de la Santé, madame Loquet sort pour aller chercher son fils. Elle sera en tout et pour tout, une heure absente. Au retour, qu'elle n'est pas sa surprise de constater sur la porte d'entrée de sa maison, donc à l'intérieur de la propriété, qu'on s'est venu y placer une affiche, et quelle affiche ! «SAISIE. VENTE IMMOBILIÈRE... Chacun pourra mesurer le courage de l'annonceur. Mais au travers de cette monstrueuse histoire, il y a toute une machination, une complicité et une préméditation entre certains services publics et privés. Alors que tous les créanciers, y compris la perception, de Bretagne à Mme tombés d'accord pour éviter à Mme

lorsque les accusés témoignent qu'ils ont vu en l'up

Etude de M^e Serge ROY, avocat près le Tribunal de Grande Instance de Saint-Nazaire, demeurant dite ville, 8, avenue de la République.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

au plus offrant et dernier enchérisseur A l'audience des criées du Tribunal de Grande Instance de Saint-Nazaire, au Palais de Justice de ladite ville, 77, rue Albert-de-Mun, salle ordinaire des audiences, le LUNDI 3 MAI 1976 à 14 heures.

D'UNE MAISON A USAGE D'HABITATION Commune de GUERANDE « Careil »

Aux requête, poursuites et diligences de : La Banque Immobilière de Crédit SOFICAM, Société Anonyme au capital de trente millions de francs, dont le siège est à Paris, 87, Bd. Péreire 75821 Paris Cédex 17, inscrite au Registre du Commerce de Paris sous le n° 8 652018743, agissant poursuivies et diligences de son président directeur général, domicilié en cette qualité audit siège. Ayant M^e Serge ROY pour avocat.

En présence de ou eux dûment appelés de :

- 1°) M. Pierre Jean Marie LOQUET, paysagiste, né à Guérande, (L.-A.) le 9 janvier 1930, de nationalité française, pris tant en son nom personnel que pour validité de la procédure à l'égard de Mme Monique Alphonsine Marie THOBIE, son épouse, demeurant à Careil, commune de Guérande, (L.-A.)
- 2°) Mme Monique Alphonsine Marie THOBIE, s.p., née à Oudon (L.-A.) le 28 août 1930, épouse de M. Pierre Jean Marie LOQUET, sus-nommé, avec qui elle demeure à Careil, commune de Guérande, (L.-A.)

DESIGNATION Commune de GUERANDE A Careil, une MAISON A usage d'habitation, comprenant : — au sous-sol : garage, chaufferie, cave ; — au rez-de-chaussée surélevé : cuisine, salle de séjour, bureau, toilette, salle de bains, une chambre, hall d'entrée ; — à l'étage : quatre chambres, deux salles de bains, deux water-closets. Cour et jardin.

Le tout figurant au cadastre section 1, numéro 1912 T, route de Guérande à La Baisle, pour une contenance de trente six ares (terrain d'agrément) et six ares onze centiares (sol), et numéro 1165 W, lieu-dit « Le Bruge », pour trente ares, soit une contenance totale cadastrale de : soixante douze ares onze centiares.

Tels que ces biens existent avec toutes leurs allances, dépendances, constructions et améliorations.

MISE A PRIX, frais outre : 20 000,00 francs

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au Cahier des Charges déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Saint-Nazaire. Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avocat.

Loquet l'humiliation de la saisie et de la vente immobilière en public, il avait été décidé d'un commun accord, qu'il serait plus humain de laisser la possibilité de vendre de son propre chef sa propriété et que les remboursements s'effectueraient par la suite, alors, donc, que tous en Bretagne n'avaient osé, l'exigence est venue de Paris !

Et plus précisément de la Banque Immobilière de Crédit SOFICAM et par l'intermédiaire de son avocat M^e Serge ROY. Il est de notre devoir, à ce propos et à la demande de nombreux quérandais de dénoncer la conduite scandaleuse de son huisier, qui déjà non satisfait d'accomplir ce genre de démarche, aurait eu un comportement révoltant à l'égard de la mère de Mme Loquet, et ce, malgré son vieil âge.

Mais revenons à notre pénible actualité. Madame Loquet, suite aux promesses de ses créanciers, se prépare à se séparer de sa propriété. Encore que cet aboutissement soit très discutabile quand on sait que la cause en est l'emprisonnement de Pierre, ce compromis est tout de même accepté. Pour se faire, Mme Loquet, en vue d'obtenir son certificat d'urbanisme, envoie en janvier 1976, en bonne et due forme, le dossier complet à l'adresse du Service de l'Équipement. Dès cet instant, la mèche est allumée, la puissante machine de la répression anonyme est sournoisement mise en route et parions que la justice ne nous en livrera jamais les responsables ! Car aussi incroyable que cela puisse paraître, CE DOSSIER SERA PERDU. Autrement dit, grâce à cette négligence il ne sera plus possible à l'infortunée épouse de notre camarade d'espérer mettre en vente d'elle-même sa maison.

Dès lors, comme pour les Le Goarnig, le processus est engagé. Mais en Bretagne, face à cette provocation flagrante, le rélati viendra d'ailleurs. Il viendra de la seule et unique entreprise de Paris qui exigera la saisie immédiate des biens immobiliers des Loquet.

Les bretons se doivent de prendre note de cette Banque Immobilière de Crédit pour leur tractations à venir. Nous devons nous soucier de la désordre mais trop célèbre SOFICAM... Devant un tel ultimatum, alors que la santé de Pierre n'a jamais été aussi précaire (il fait la grève de la faim depuis le lundi de Paques ainsi que ses camarades Crochard et Coriton), que tous les créanciers bretons, y compris la perception, avaient pris en considération les impératifs humains concernant cette affaire, il a fallu, comme d'habitude, que la tentative du coup de grâce vienne de Paris, de la part de gens totalement étrangers à nos problèmes, mais par contre, très intéressés par le profit que nos victimes sont susceptibles de leur apporter. Devant cette lâcheté, devant cette faute grave de la part des services publics, devant la carence de la justice actuelle, en un mot devant la conduite inadmissible de l'État Jacobin décidé à anéantir par tous les moyens les défenseurs des minorités, nous appelons tous les militants, quelque soit l'horizon politique auquel ils appartiennent, à s'unir pour la défense des Loquet. Seul un front commun anti-répression aura raison du pouvoir jacobin en Bretagne. Affaire à suivre.

avant qu'il ne soit trop tard...

Le pouvoir actuel, étale dans sa presse, sa radio, sa télévision, les abus du régime soviétique à l'encontre de ses adversaires politiques. Laisant entendre par là qu'en France de tels procédés ne peuvent être tolérés.

Nous autres Bretons, MM. Lécane et Poniatowski nous nous portons en faux. La manière dont est traité Pierre Loquet n'a d'égal que celle utilisée à l'encontre de Soljenitsyne et Pliouch.

Quoiqu'il en soit, il faut exiger la libération immédiate de Pierre Loquet.

Les documents qui suivent montrent à nos lecteurs qu'il ne s'agit là ni d'une manœuvre politique, ni d'une sordide exploitation, mais tout simplement d'une légitime nécessité... avant qu'il ne soit trop tard !

Madame Troizier
Médecin-Chef des Prisons
Ministère de la Justice
Paris

Madame,

Depuis le 4 août 1975, je suis incarcéré dans les prisons parisiennes, étant atteint d'artérite des membres inférieurs. A mon arrivée ici, mon avocat Me Choucq, demanda une expertise médicale, qui fut faite par le docteur Michel Gravis, Cardiologue.

Dans son rapport, ce docteur parle d'insuffisance circulatoire, l'indice oscillométrique conservé à 8, au tiers des 2 jambes... à son état nécessitant donc des soins quotidiens et une surveillance médicale, parait peu compatible avec une détention. Le juge Gallut décidait de me faire envoyer à l'hôpital de Fresnes... « Qu'une hospitalisation, bien qu'en milieu pénitentiaire, parait de nature à lui apporter les soins et une surveillance nécessaires par son état de santé, tel qu'il l'a été décrit par l'expert. Le 9 août, je fus donc transporté à l'hôpital de Fresnes, pour être sous surveillance médicale. Malgré un malaise, ma tension souvent pincée, je ne fus vu qu'irrégulièrement et d'une façon succincte, sauf peut-être par un spécialiste qui constata l'artérite clinique et enfin après de multiples demandes, le 25 septembre, on me donnait un régime alimentaire. Le 30 octobre, suite à votre intervention demandant d'enlever les malades de mon genre, artérite et diabète, j'ai appris plus tard par Monsieur Beaune, Directeur de Fresnes on m'envoya à la Santé, où quelques temps après, je commençais une grève de la faim pour différentes raisons, entre autre pour qu'enfin on me passe des radios demandées par le Docteur Expert, il y avait... 4 mois!

Me Beaune m'a d'ailleurs déclaré que les experts n'avaient aucun ordre à donner aux médecins de prisons. L'enfin, les radios furent passées. Bientôt, une fois de plus devant mon état de santé, Me Choucq demanda une double expertise. Un seul docteur est venu et la visite fut brève, très brève, pour ne pas dire plus. Mais le plus curieux, le juge d'instruction Seguin me l'a confirmé, c'est que l'expertise fut signée par... 2 experts ! A la prison de Fresnes, il a fallu que j'écrive plusieurs fois à Monsieur le Directeur Me le Juge, Me Choucq, pour qu'enfin, je puisse avoir des médicaments pour le dimanche mais, malgré un certificat médical, impossibilité d'avoir des chaussures chaudes (je n'ai que des chaussures d'été et, comme vous le pensez, j'ai terriblement froid aux pieds. Je n'ai jamais pu non plus obtenir de biscottes sans sel, ni même du régime alimentaire...

Enfin, je suis à la Santé depuis le 28 janvier. Le Docteur Jégou m'a vu, à votre demande je crois. Il a constaté que l'indice oscillométrique est de 13/4 (au lieu de 3 le 5 août). Les taux de graisse ont augmenté assez sensiblement et dépassent la cote d'alerte. La tension est toujours pincée à 14/10.

Depuis le 4 décembre, on a envisagé de me faire passer un examen approfondi dans un hôpital parisien; nous sommes le 21 février.

Le 17 de ce mois, j'ai eu un malaise; mal dans le mollet, douleur violente à l'intérieur des cuisses, bourdonnements d'oreille,

nausées, vomissements, légère perte de connaissance. A l'infirmerie où j'ai été, on m'a fait une piqûre et le soir, j'ai vu l'inferme qui m'a donné de l'Hept-A-Mil. Je me sens très fatigué et j'ai l'impression de laisser ma santé dans ces prisons. J'ai une famille, des enfants. Il faut qu'en sortant, je puisse faire face à mes problèmes familiaux. Aussi, je souhaite être examiné et soigné d'une façon efficace. J'ai constaté que certains docteurs étaient plus intéressés par leur montre que par leur malade...

Si, une nuit, un malaise plus grave encore que le dernier survenait et qu'il m'arrive malheur, car vous n'ignorez pas que l'on reste des heures sans être visité, (même à l'hôpital), j'ai entendu la sonnette tinter pendant des heures sans résultat, donc, s'il m'arrivait malheur, qui en serait responsable?

Groyez-vous que ma famille, mes amis, le mouvement breton laisseraient ce facheux incident se dérouler sans demander des comptes?

Le ou les coupables seraient démasqués. N'y aurait-il pas, n'y a-t-il pas «Non assistance à personne en danger?»

«On me détruit physiquement en ne m'apportant pas toutes mes chances de mon côté, je subis la «non-compréhension» du juge d'instruction Seguin et des procureurs généraux Jonquère et Ribière qui subissent, je le pense, des pressions parce que je suis breton, parce qu'il faut qu'un breton paie parce qu'il faut effrayer ceux qui combattent et veulent lutter contre le jacobinisme.

Croyez-vous qu'il soit normal qu'un cardiologue expert signe une expertise qu'il n'a jamais faite et, contrairement à ce qu'il prétend?

Ce Monsieur est-il digne d'accomplir une si belle profession?

Ce que je demande, c'est d'être examiné et soigné comme on le faisait chez moi, c'est à dire sérieusement.

Quand je pense à mon cardiologue qui m'avait recommandé une vie calme, sans soucis, alors que ma famille se bat journellement pour survivre, que je constate les injustices à mon égard, on libère, on a libéré des personnes inculpées pour des motifs plus graves que le mien, qui ont la chance d'être en bonne santé, alors que moi...

M'accusant Madame le Médecin Chef de ce dérangement, veuillez agréer mes respectueux hommages.

P. LOQUET

lorsque les accusés témoignent

Nous sommes incarcérés à la prison de La Santé depuis le 4 août 1975, après avoir été en "garde à vue" du 29 juillet au 4 août.

Nous sommes accusés de tentative d'attentat contre la Direction Départementale de l'Agriculture dans la nuit du 26 au 27 juillet à Nantes. Tentative que nous, D. CHOCHARD et G. CORITON, avons reconnue. Moi, P. LOQUET, n'ai rien déclaré, sinon que j'acceptais d'être jugé en Bretagne, par des juges Bretons, devant le peuple Breton.

Pourquoi avons-nous voulu employer la violence?

Nous n'avons jamais envisagé d'employer la violence pour la violence, violence. Cette grave décision n'a été prise qu'après un long et douloureux cheminement, et après avoir pris l'exacte mesure du génocide perpétré par l'état centralisateur, ses administrations, et ses technocrates.

Présent sur tous les terrains des luttes et de la contestation, sur les plans politique, économique, culturel, écologique, syndical, etc, nous nous sommes constamment heurtés au pouvoir établi et à ses technocrates, aux notables, soutiens du capitalisme, aux spéculateurs et à la volonté délibérée de l'état de nous imposer sa loi par tous les moyens, y compris la violence.

Nous voulons conserver nos marais salants et sauvegarder l'emploi. L'état et les trusts signent leur arrêt de mort en allant à l'encontre de la volonté populaire: construction de la station d'épuration dans le marais; projet de rocade à travers les salins; démolition à "l'Abate"; main-mise progressive par le trust hexagonal «Salins du Midi-Banque La Héminis» dans le but évident de stopper les activités des paludiers, pour y créer des marais, etc... Tout cela est une violence économique.

Nous voulons préserver nos côtes et maintenir le libre accès à tous. L'état et les notables vendus à la haute finance les transformant en mur de béton, marais, résidences de luxe pour touristes millionnaires... Mépris de l'homme et violence physique et morale.

Nous voulons moderniser nos petits ports de pêche et sauver les activités traditionnelles de la mer.

L'état, les notables, les trusts les transfèrent en ports de plaisance, déserts 10 mois sur 12. Nous voulons préserver nos cours d'eau, notre paysage, la mer qui nous entoure et fait vivre des dizaines de milliers d'entre nous.

Nous voulons voir nos campagnes prospères, notre environnement sauvegardé, nos cultivateurs encouragés et protégés. L'état et sa société capitaliste et technocratique encourage un remembrement autoritaire et souvent catastrophique, favorise les cumuls en les laissant agir librement, nous impose ses camps militaires avec toutes leurs conséquences désastreuses sur le milieu agricole. Violence et répression contre tous les récalcitrants.

L'état, ses technocrates, les notables vendus et le gros capital, spéculent tous sur une Bretagne vidée de son sang et de ses hommes, de sa culture et de ses traditions afin de l'aménager en camp militaire, en parc national, en zone de vacances, en désert nucléaire.

Toutes nos démarches et nos protestations se heurtent au mur dédaigneux des technocrates et de la haute administration.

Violence de la justice française et racisme, quand celle-ci condamne les paysans bretons à de lourdes peines, alors que dans les autres provinces l'on ne pourrait pas, l'on ne condamne pas.

Violence et racisme de la justice française, quand celle-ci maintient en prison des bretons dont l'instruction laprès plus de 5 mois de détention) est enfin terminée et cela depuis le 5 février, alors qu'elle a libéré les plastiquiers de "Justice Pied-Noir", des Corses d'Aldrie, de Bastia, la femme de Carlos, le patron condamné ferme qui va chaque jour à son usine, les "occupants de l'ambassade d'URSS" condamnés à 4 mois fermes et que l'on relâche un mois après, etc...

Notre violence spontanée n'est qu'une réponse à une première violence, une violence institutionnelle qui s'exerce tous les jours envers le peuple breton: le sous-emploi, le chômage, l'exode, les brimades, la répression policière, sont le lot commun des dizaines de milliers d'entre nous et en particulier de notre jeunesse. Cette jeunesse qui revendique le droit au travail et de vivre dignement en Bretagne.

Les grandes directions de l'agriculture, de l'équipement, de l'EDF etc. sont les principaux agents du pouvoir centralisateur et les principaux artisans de la dilapidation de notre patrimoine. Frapper le DDA, c'était frapper au cœur la technocratie et l'arbitraire du pouvoir central. Afin que les choses changent, nous réclamons un statut spécial pour notre pays, qui nous permette d'asseoir librement nos Droits de Peuple et de Travailliers, d'assurer notre développe-

ment économique suivant les besoins propres de notre peuple, de protéger notre patrimoine naturel, d'abattre le capitalisme, de lutter, protéger et de développer notre culture contre les injustices, de pouvoir refuser ce qui nous est néfaste, d'assurer le bonheur des Bretons et d'instaurer un véritable socialisme à visage humain conforme aux traditions communautaires du peuple breton.

Ce statut spécial, c'est l'autonomie. L'autonomie n'est cependant pas l'indépendance ni le séparatisme qui suppose une frontière, une douane, une armée, etc, etc...

Réponse à ma demande de mise en liberté provisoire du 12.2.76, remise au courrier du 13 à 13 heures, aurait été envoyée...le 16 !

« Nous, J. Seguin... Attendu qu'aucun élément nouveau relatif aux faits reprochés à Loquet n'est intervenu depuis la précédente demande de mise en liberté provisoire formée par cet inculpé; que, bien au contraire, son refus persistant de fournir toute explication conforme les arguments qui ont conduit au rejet de cette demande.

Attendu qu'il convient toutefois de s'assurer d'urgence que l'état de santé de Loquet est compatible avec la détention.

répond, en l'état la demande de mise en liberté de Loquet Pierre. Soit communiqué à Mr le Procureur Général avec la demande de libération ci-jointe émanant de l'inculpé Loquet inculpé de tentative de destruction d'édifice par substance explosive, infraction en relation avec une entreprise individuelle ou collective consistant ou tendant à substituer une autorité illégale à l'autorité de l'état. Réquisitions du Procureur Général. Attendu qu'aucun élément de l'information ne vient corroborer les dires de l'inculpé quant à son état de santé actuel;

qu'il y a donc lieu de rejeter en l'état sa demande de mise en liberté, mais que toutefois un examen médical nouveau apparaît nécessaire, à l'effet de déterminer si l'état de santé de l'inculpé est compatible avec la détention, déclare l'opposer à la mise en liberté de l'inculpé.

Le Procureur Général: RIBIERE.

no-istn inemmo
00003 xus évims

comment est-on arrivé aux 60000 chômeurs en Bretagne ?

SOCIAL

Le premier instrument de politique monétaire est le taux de l'escompte. Autrefois, principal moyen de refinancement des banques, il a beaucoup perdu de son importance. Cette politique consiste à hausser le taux de l'escompte, entraînant une augmentation générale du coût des liquidités que la Banque Centrale met à la disposition des banques en contrepartie des titres. Par cette politique, ces derniers sont dévalorisés et font envoler, en cas de vente, une perte en capital. Cette double conséquence doit normalement inciter les banques à diminuer leurs demandes de refinancement, donc à réduire leurs prêts à l'économie. Mais pour que la politique soit efficace, il convient que les entreprises de leur côté, ralentissent leurs demandes de crédits. Les banques vont réajuster la hausse du taux d'escompte sur le taux de leurs propres crédits. Les entrepreneurs ont deux attitudes possibles face à cette augmentation des taux. Elle oblige le chef d'entreprise qui renonce à emprunter. Il en résulte une baisse de la demande globale, et des prix. La politique a réussi. Au contraire, encouragé par la forte demande et l'inflation, les entrepreneurs acceptant un profit plus élevé se contenteront d'incrémente la hausse des taux dans leurs prix de revient. Il en résulte un nouvel élément de hausse de prix. La politique a échoué. Ainsi, la politique du taux d'escompte est susceptible d'échouer toutes les fois que la conjoncture incite les entrepreneurs à l'optimisme. La politique d'Open Market a relayé l'escompte comme moyen de refinancement des banques. En période d'inflation et par l'Open Market, la Banque de France prend l'initiative d'intervenir sur le marché monétaire pour vendre des titres publics et privés dans le but de restreindre la liquidité des banques. Quand la banque Centrale vend des titres, elle s'attend à ce que les banques les paient en prenant sur leurs réserves de liquidités. Les banques acceptent de s'en défaire ainsi parce que la vente de titres entraîne un accroissement général de l'offre de

titres, donc une baisse de leurs prix. Les banques ont donc avantage à se les procurer. La pratique de l'Open Market exerce donc un effet quantitatif : diminution de la monnaie centrale (monnaie de la Banque de France), obtenue par les banques. D'autre part, le vente des titres sur le marché monétaire a eu pour résultat d'élever le taux pratiqué sur ce marché. Les banques qui veulent des liquidités les paieront donc plus cher. L'Open Market exerce donc aussi un effet-côté : hausse du taux d'intervention de la Banque Centrale. L'effet de cette politique sur la liquidité bancaire est plus efficace que la politique du taux de l'escompte. Mais on peut lui faire la même critique, à savoir qu'en cas de conjoncture favorable, les entrepreneurs préfèrent réajuster la hausse du taux de des crédits dans leurs prix de revient et, ainsi, renforcer l'inflation. A ces deux moyens n'ayant pas été jugés suffisants on a rajouté en 1967 le système des réserves obligatoires. Cette politique se traduit par l'obligation faite aux banques de détenir une fraction importante de leurs actifs en monnaie centrale dans des comptes non reproductifs à la Banque de France. Ainsi, pour 1000 F de dépôt, un taux de réserves obligatoires de 10% obligea les banques à déposer 100 F à la Banque Centrale et ne leur permettra de consentir que 900 F de crédits. Quels sont les effets de cette politique? La hausse du taux de réserve oblige les banques à liquider une partie de leur portefeuille de titres pour accroître le volume de liquidités à déposer au compte de la Banque Centrale. On assiste ainsi à un ralentissement du rythme de la création monétaire des banques, par distribution de crédits. On a vu que le premier effet était d'annuler le portefeuille des titres. Dans ce cas les remboursements seront, à échéance, plus faibles que le volume des crédits précédemment distribués. Il est donc possible que les banques soient amenées à diminuer leurs crédits à l'économie, on assistera alors à une décroissance de la masse

monétaire, ce qui est précisément le but recherché.

Cet instrument de la politique monétaire s'est révélé dans l'ensemble efficace puisque certains économistes ont parlé de la très grande efficacité. Mais quand les taux d'inflation atteignent plus de 10% et qu'il faut alors pratiquer une politique monétaire très restrictive, il ne suffit pas. Les autorités monétaires mettent alors en place l'encadrement du crédit. C'est une pratique autoritaire qui garde un caractère exceptionnel. Elle consiste à imposer aux banques un plafond à leur encours de crédit. Elles sont ainsi entrainées à limiter globalement leur activité, et s'il existe des secteurs prioritaires, de renoncer à financer les autres. Le plan anti-inflation de juin 1974 a eu recours à l'encadrement du crédit, les banques ne devaient pas augmenter leurs crédits de plus de 12% par rapport à l'année précédente, ce qui est peu quand on sait que la distribution de crédits augmente d'une année sur l'autre d'environ 25%.

Cette politique monétaire anti-inflationniste ne date pas d'aujourd'hui. Il nous faut donc la replacer dans le contexte économique contemporain et voir quels emplacements elle a pu subir. Dans le système économique des pays capitalistes, la croissance est une priorité absolue et sera par conséquent le premier objectif retenu. Toute croissance s'accompagne d'un besoin accru de produits d'importation qu'il faut compenser par une politique d'exportation systématique. En outre les systèmes monétaires internes et le système international des paiements nécessitent des réserves de change, l'excédent de la balance des paiements est le deuxième. La troisième, l'objectif de stabilité des prix dérive du précédent. Ainsi, dans le système capitaliste à l'objectif de stabilité considéré comme prioritaire est substitué l'objectif plus complexe de croissance de plein-emploi, dans la stabilité des prix et l'excédent des échanges extérieurs. L'objectif de stabilité des prix qui est un objectif d'équilibre est par nature en opposition formelle avec les deux autres (renchérissement et accroissement). Aussi il leur devient antagoniste si on se souvient que la pratique d'une politique stabilisatrice exige le ralentissement de l'activité économique. C'est là un point fondamental qu'il faut bien comprendre. On a donc essayé d'arranger la politique monétaire anti-inflationniste. On a dissocié l'activité interne de la demande interne et on l'a rendue dépendante de l'extérieur. Une politique stabilisatrice qui ne veut pas renoncer à l'expansion se présentera donc de la façon suivante. La demande interne sera ralentie par les restrictions de crédits ce qui doit avoir le double effet, à la fois d'excuser une pression sur les prix et de décaler un surplus disponible pour l'extérieur. La demande externe se substituera à la demande interne pour soutenir l'activité productive nationale. La stabilisation des prix permettra de contenir les salaires. Les entreprises seront donc ainsi en situation de ne pas répercuter intégralement les hausses de productivité dans les salaires et de dégager ainsi des marges de profit suffisantes pour assurer le financement de leur activité productive et de leurs investissements. De refinancement fait par le départ des gouvernements des pays capitalistes ne s'est pas révélé exact. Il faut donc examiner les causes de la politique monétaire de stabilisation

Deux hypothèses se présentent : la première, la stabilisation de la demande interne est réussie, la seconde, elle n'est pas obtenue. Dans la première hypothèse, si la politique est suffisamment restrictive, l'activité économique sera sans aucun doute possible, ralentie, et ce, malgré l'intervention de l'extérieur. Les entreprises gérées dans leur trésorerie seront obligées de réduire les premières leur demande avec, comme prolongement, le ralentissement de la demande des particuliers. La politique monétaire restrictive entretient un climat d'incertitude en ébranlant le peu de profits à l'accroissement de l'activité productive. Cette tendance sera renforcée par la stabilisation des revenus internes et de la consommation. Les prévisions des entrepreneurs seront pessimistes. Par ailleurs, on ne voit pas comment la demande externe pourrait progresser à un rythme suffisant pour promouvoir un accroissement du revenu analogue à celui qu'on obtiendrait en faisant jouer la consommation interne. Enfin, si la stabilisation des prix est obtenue, elle contribuera, compte tenu du relâchement général de l'économie, à renforcer l'impression et à accentuer l'effet dépressif provoqué. En d'autres termes, faite pour l'extérieur de promouvoir un processus expansionniste indépendant de la demande interne, la stabilisation des prix est obtenue dans un contexte général de ralentissement de l'activité économique et de chômage.

Il y a une deuxième hypothèse : celle où la stabilisation de la demande n'est pas réussie. Si les restrictions de crédits se heurtent à des prévisions favorables des entrepreneurs, situation parfaitement normale du fait que les perspectives d'une expansion et d'une inflation croissent dans le même sens leurs anticipations sur le revenu anticipé, les entreprises ne voudront pas ralentir leur activité et ne modifieront pas leurs demandes de crédits. Deux possibilités s'offrent à elles : elles arrivent à obtenir un système bancaire les crédits dont elles ont besoin, à coût croissant, et elles respectent ces hausses du coût dans les prix. Ou alors elles n'arrivent pas à obtenir ces prêts du fait d'un encadrement du crédit, et elles accentuent encore la récupération par les prix, créant ainsi une source de financement interne au détriment du consommateur. Ainsi, toutes les fois que la politique monétaire restrictive se heurte au maintien de l'activité économique, elle a purement et simplement pour effet d'entretenir et d'accroître l'inflation.

On peut dire que la situation actuelle ne se retrouve pas entièrement dans ces deux cas : elle emprunte aux deux des caractéristiques souvent les plus relâchées. Ainsi, les entreprises n'obtiennent pas du système bancaire les crédits nécessaires. D'autre part, les prévisions ne sont pas favorables au point d'excuser la hausse des prix. La situation présente se rapprochant donc plutôt de la première hypothèse l'activité économique a été nettement ralentie, le chômage est important (l'avalancement 1,2 million à 1,3 million). Mais la stabilisation des prix n'est pas obtenue. Fourcade n'a pas à se glorifier des 10% réalisés en 1975. C'est un résultat médiocre vu le nombre de chômeurs que sa politique a coûté. Au nom de la lutte anti-inflation, on aboutit à une situation de crise généralisée, tirée en arrière par ses réelles causes de l'inflation. Il va de soi que toutes les entreprises ne sont pas sur un même pied d'égalité face à ces res-



trictions. Pêcheux obtiendra plus facilement un crédit de sa banque, que n'importe quelle entreprise bretonne de 100 salariés. L'une des trois grandes banques nationales qui à Pêcheux comme client, ne peut en effet se permettre de lui refuser un crédit à cause de la concurrence que se livrent les trois établissements bancaires. En cas de refus, l'entreprise Pêcheux retirera ses dépôts et ira demander à la banque concurrente de lui ouvrir un compte. Par contre, les petites et moyennes entreprises (les PME), sont des clients marginaux pour le Crédit Lyonnais ou la BNP. Leur refus d'un prêt n'aura pas grande conséquence pour ces clients de la finance. C'est pourquoi, devant cette situation, la fédération "banque" de la C.F.D.T. a menacé de briser les accords bancaires. On a constaté ainsi que des PME, dont la bonne gestion financière était reconnue par des rapports d'experts, se voyaient refuser un découvert bancaire qui les aidait à passer une période difficile. L'exemple le plus typique en est donné par les établissements Douard & Roboulet en 1974. On aboutit alors délibérément à la disparition des entreprises marginales et parfois des plus dynamiques et progressives, et au chômage. Cette imagerie des entreprises face à l'encadrement du crédit, prend d'autant plus d'importance en Bretagne que les entreprises bretonnes ont une structure de petites unités. Quand on sait que 90% des entreprises bretonnes ont moins de 6 salariés et 90% moins de 50 salariés, on s'explique mieux la poussée brutale du chômage touchant la Bretagne en 1975.

Il faut aussi insister sur un point particulier, ce chômage n'est pas accidentel du fait de causes extérieures. Quand Fourcade a mis au point son plan anti-inflation, il savait pertinemment bien qu'il ne pouvait échapper au chômage. La seule chose qu'il pouvait peut-être se permettre est de limiter le chômage à un niveau

engendrer le chômage ou relancer l'inflation. Dès, en 1963, alors qu'il était ministre des Finances, il dressait un plan de stabilisation pour enrayer la hausse des prix. L'inflation était interrompue depuis 1955 et atteignait 5% en 1963. Il décida de bloquer les prix industriels, d'encadrer le crédit, de limiter les hausses de salaires et d'augmenter les impôts. Le résultat de cette politique est d'empêcher le chômage 300 000 en 1965. Pour la première fois depuis le quart, le problème du chômage est apaisé. Donc, quand Fourcade a présenté son plan anti-inflation en 1974, il se souvenait certainement de son plan de 1963 et de ses conséquences. Dès lors, ses promesses électorales de maintenir le plein emploi n'étaient qu'un mensonge.

De tout cela, il reste que vraisemblablement 80 000 travailleurs bretons, en faisant le Livre Antisteuro, sont au chômage. Le Centre Régional d'Etudes et de Formation de Bretagne préconise dans ses notes de conjoncture d'octobre et de février, que cette situation ne pourra être résolue que par plusieurs années. Ces dernières années, d'autres générations de travailleurs postuleront à des emplois en concurrence avec les chômeurs d'aujourd'hui. Ce déséquilibre a été amplifié par le crise de l'industrie en Bretagne. Un engagement de travail avait été annoncé par les entreprises françaises. Les problèmes d'emploi seront difficiles à résoudre en Bretagne. Un engagement de politique stabilisatrice de relations irrévocables et continues pour les années à venir. Mais on se contente de solutions partielles, sans l'accompagnement des régimes de retraite le placement du départ en retraite pour les plus de 60 ans. Ceci nous va troubler avec une rupture de l'ordre des peuples.

HERVÉ ERMOIN



la saison d'avril : noblesse du travail

Le premier instrument de politique monétaire est le taux de l'escompte. Autrefois, principal moyen de refinancement des banques, il a beaucoup perdu de son importance. Cette politique consiste à hausser le taux de l'escompte, entraînant une augmentation générale du coût des liquidités que la Banque Centrale met à la disposition des banques en contrepartie des titres. Par cette politique, ces derniers sont dévalorisés et font envoler, en cas de vente, une perte en capital. Cette double conséquence doit normalement inciter les banques à diminuer leurs demandes de refinancement, donc à réduire leurs prêts à l'économie. Mais pour que la politique soit efficace, il convient que les entreprises de leur côté, ralentissent leurs demandes de crédits. Les banques vont réajuster la hausse du taux d'escompte sur le taux de leurs propres crédits. Les entrepreneurs ont deux attitudes possibles face à cette augmentation des taux. Elle oblige le chef d'entreprise qui renonce à emprunter. Il en résulte une baisse de la demande globale, et des prix. La politique a réussi. Au contraire, encouragé par la forte demande et l'inflation, les entrepreneurs acceptant un profit plus élevé se contenteront d'incrémente la hausse des taux dans leurs prix de revient. Il en résulte un nouvel élément de hausse de prix. La politique a échoué. Ainsi, la politique du taux d'escompte est susceptible d'échouer toutes les fois que la conjoncture incite les entrepreneurs à l'optimisme. La politique d'Open Market a relayé l'escompte comme moyen de refinancement des banques. En période d'inflation et par l'Open Market, la Banque de France prend l'initiative d'intervenir sur le marché monétaire pour vendre des titres publics et privés dans le but de restreindre la liquidité des banques. Quand la banque Centrale vend des titres, elle s'attend à ce que les banques les paient en prenant sur leurs réserves de liquidités. Les banques acceptent de s'en défaire ainsi parce que la vente de titres entraîne un accroissement général de l'offre de

SOCIAL

SOCIAL

redon: ne le dites pas avec des fleurs

Chaque mois pratiquement, Redon s'est signalée par ses luttes sociales, au point où l'on appréhende à présent, pour les travailleurs, les 4 semaines suivantes... Aujourd'hui encore, Redon n'a pas failli à cette nouvelle renommée. Mais, est-ce un signe? cette fois c'est par la victoire que le conflit s'est terminé.

Il faut avouer que l'ampleur du mouvement en a surpris plus d'un, de la sous-préfecture à la Châtaigneraie.

Celui qui vient heureusement d'aboutir après 4 semaines de lutte était le 9e depuis l'affaire "Garnier" et, fait curieux, coïncide avec le premier anniversaire des premières explosions de colère des ouvriers redonnais dont chacun a encore en mémoire les violents affrontements qui s'en suivirent entre les habitants et les CRS.

À Redon l'une des seules entreprises florissantes de la région est bien celle qui touche à l'horticulture. Les marais asséchés depuis peu, sont devenus des endroits privilégiés pour l'arboriculture. Endroits privilégiés et peu onéreux pour certains qui, bien conseillés, ont investi alors que le marais était encore sous les eaux, ce qui a permis d'incroyables acquisitions...

Lorsqu'on se trouve sur les hauteurs de Redon, plus précisément aux abords de la propriété du "baron Gic", Pdg de Flaminière, on ne peut pas ne pas aperce-

voir les nombreuses plantations de la maison Régent, le plus important horticulteur de la région Redonnaise. A Bahurel, dans les marais justement, dans le morbihan, tout d'ailleurs M. Régent puise directement l'eau dans l'Arz pour satisfaire ses hectares, dans une ferme rachetée à bon prix... Bref, du haut de Beaumont, la Redonnaise peut contempler les environs de sa ville et l'encerclement des cultures de Régent.

Certes, il y a bien Le Souef, sympathique Redonnaise, dont on se souvient des répressions exercées par l'Etat contre l'un de ses fils accusé d'appartenir au FLN. Mais celui-ci, plus modeste, n'a jamais eu l'appétit de son singulier confrère...

En un mot, d'Aucier à Courée, s'il avait fallu pronostiquer l'avenir des différentes entreprises redonnaises, il est certain que Régent aurait été désigné dans le peloton de tête, comme étant la plus florissante!

Or, ce qui s'y est passé est paradoxal. Tout a commencé fin février. A l'étonnement général, une nouvelle fait boule de neige dans les rues de Redon: Régent vient de licencier, sans aucun motif, un ouvrier et s'apprête à faire subir le même sort à d'autres camarades.

A la sortie de l'hiver, cette décision a de quoi surprendre: les gros travaux d'entretien et de soins appliqués vont en effet reprendre et ce licenciement devient alors anachronique.

Mais lorsqu'on se penche d'un peu plus près sur l'entreprise et que l'on contacte le personnel, le mobile apparaît beaucoup plus clairement.

Depuis peu, les ouvriers, comme la majorité des travailleurs redonnais, ont décidé d'adhérer à la CFDT (la section de la rue Saint-Michel enregistre actuellement 200 adhésions par semaine!).

Dès lors, la véritable raison de ces licenciements crèvent les yeux.

Cependant, la présence de la CFDT chez Régent était devenue indispensable. A entendre le personnel, c'est tout juste si celui-ci n'était pas considéré comme du bétail. En un mot, chez Régent, la soumission était de règle.

Comme nous le souffle un ouvrier, sa devise aurait pu être: Produire plus qu'hier et bien moins que demain... en payant de moins en moins cher!

À les entendre, ces ouvriers, il est évident que la présence de cette centrale syndicale ne pouvait que contrarier les projets et les habitudes de ce personnage. N'y a-t-il pas été dit que les règles les plus élémentaires du droit syndical n'étaient pas observées?

Que le patron a toujours refusé de rec-



PREMIERS ESSAIS DANS LES MARAIS

SOCIAL

SOCIAL

voir le permanent interprofessionnel malgré l'arrêt de la cour de cassation du 19 mai 1973?

Mais il y a pire. Et ce qui va suivre a certainement été déterminant quant à l'extraordinaire popularité que vont rencontrer les grévistes parmi la population. Alors que ce permanent interprofessionnel, fort de son droit, et dans l'exercice de ses fonctions insiste devant la totalité du personnel pour être reçu, Mr Régent, hors de lui, voyant peut-être dans cette démarche une grave humiliation, s'empare alors d'une antenne de 1 mètre et pesant 5 kg et, joignant l'insulte à l'affrontement, bouscule l'infortuné représentant jusqu'à sa sortie de l'entreprise. Voilà l'attitude d'un patron en Bretagne.

Devant un tel mépris et un refus catégorique de négocier, le personnel qui avait déjà vu ses revendications concernant les salaires, les avantages et le droit syndical repoussées et accompagnées à présent de menaces de licenciement, ce personnel n'avait plus, ne serait-ce que par dignité, qu'un recours: Le droit de grève.

Et c'est bien de dignité qu'il s'agit: un ouvrier, dont l'ancienneté n'est absolument pas prise en compte, touche pour 177 heures, (et quelles 177 heures!) ...1455 F! (Il le client Jul, règle les factures pour un travail assuré par un PHQI). Un ancien, 20 ans d'ancienneté, touche 8,80 F de l'heure. Mais ce n'est pas tout. Alors que la plupart des lieux de travail se situent, comme nous l'avons dit plus haut, hors de la ville (parfois à plusieurs km), Régent refuse de compter à ses ouvriers le temps du trajet.

Les tenues de travail, indispensables, sont à la charge du personnel.

Régent refuse même de procurer des protections nécessaires à ses ouvriers lors des traitements insecticides. C'est ainsi que l'un d'eux, gravement intoxiqué a dû être arrêté huit jours.

Devant de tels faits, la solidarité s'organise, la CFDT aussi.

Et côté direction, les tactiques plus ou moins basses sont tentées: menace de fermeture, tentative de division, zozanie, etc... qui n'ont pour résultat que d'intensifier plus encore la lutte. La CFDT répond en réclamant une augmentation immédiate pour tous de 150 F, une prime d'habillage de 200 F, le 13e mois, l'exercice des droits syndicaux et bien entendu, la réintégration du licencié.

Et soudain, comme pour "Garnier", la solidarité qui décidément étonnera toujours dans la région, voit à la stupéfaction des notables irrités, apparaître bientôt coté à coté, paysans et ouvriers.

Les premiers seront très actifs. Ils dénoncent à leur tour la menace que représente l'appétit de Régent: A tel point, un petit paysan n'a pu acheter une ferme

face à l'offre du patron, une autre aurait fait l'objet d'une acquisition pour le moins douteuse. De nombreuses menaces pèsent sur d'autres fermes de part et d'autres des marais.

Avec eux, la CFDT organise un bal breton au profit des travailleurs. Là encore, son succès en surpris plus d'un... Des paysans de toute la région arrivent et organisent un peu partout une vente de lait dont le produit sera versé aux ouvriers grévistes.

Les manifestations succèdent aux manifestations chaque jour plus denses. C'est au cours de l'une d'elles d'ailleurs, qu'un informateur des Renseignements Généraux sera découvert au beau milieu de la foule, devant le magasin Régent, rue des Douves, et devra rapidement prendre la poudre d'escampette. Un de plus, cette fois découvert dans les rangs syndicaux, qui devra continuer sa triste besogne hors de Bretagne; sa photo est à la disposition des curieux entre les mains de militants bretons! Mais voilà plus de trois semaines que la grève dure. Du côté patron, c'est l'escalade délabrée, préméditée. Alors que 15 personnes (sur 25) sont en grève, le 16 mars, Régent embauche 2 ouvriers, bien que la veille il avait refusé de réintégrer l'ouvrier licencié sans motif.

Du coup, la colère gronde et Régent a commis là l'erreur qu'il ne fallait surtout pas faire. Redon et sa région serrent les coudes en faveur des travailleurs.

Toutes les entreprises sont mobilisées. Des collectes monstres sont organisées, telles rapportent 1 million 500 000 anciens francs! Il y en a même aux sorties des messes... A l'une d'elles, assistait la famille Régent.

Les grévistes vendent sur chaque marché fleurs et primeurs, et un second bal breton est organisé. Il a été caractéristique d'ailleurs de voir durant ce conflit la population redonnaise prendre conscience de son identité bretonne.

Bals bretons donc, et pique-nique devant le magasin Régent sont décidés.

La FGA s'en mêle, rejoint la CFDT et étend l'action sur tout le département.

En un mot, la lutte déborde rapidement le cadre redonnais. L'ampleur est telle que même rue des Douves, on semble surpris. Les travailleurs eux, devant la surprenante popularité rencontrée dans chaque ferme, chaque bocage, chaque entreprise, sont à présent persuadés de gagner.

Et tout à coup, la nouvelle tombe: Régent vient de capituler et, mis à part la réintégration du malheureux ouvrier, accepte toutes les revendications...

A Redon cette fois, et pour la première fois, les travailleurs ont gagné.

Et si l'on ne saura jamais qui a pu influencer aussi efficacement Régent, il faudra désormais compter sur la CFDT.

Il manque déjà 130 F de ce que demandait la CFDT.

Mais en réalité, la direction n'accorde que 32,88 F puisque la différence, 37,12 F, vient de l'augmentation du SMIG!

Autrement dit, l'entreprise, face à la hausse actuelle, fait le suprême sacrifice pour son personnel de 32,88 F et lui refuse 167,12 F...

Lorsqu'on sait les millions engloutis dans les environs pour loger de nouveaux

face à l'offre du patron, une autre aurait fait l'objet d'une acquisition pour le moins douteuse. De nombreuses menaces pèsent sur d'autres fermes de part et d'autres des marais.

Avec eux, la CFDT organise un bal breton au profit des travailleurs. Là encore, son succès en surpris plus d'un... Des paysans de toute la région arrivent et organisent un peu partout une vente de lait dont le produit sera versé aux ouvriers grévistes.

Les manifestations succèdent aux manifestations chaque jour plus denses. C'est au cours de l'une d'elles d'ailleurs, qu'un informateur des Renseignements Généraux sera découvert au beau milieu de la foule, devant le magasin Régent, rue des Douves, et devra rapidement prendre la poudre d'escampette. Un de plus, cette fois découvert dans les rangs syndicaux, qui devra continuer sa triste besogne hors de Bretagne; sa photo est à la disposition des curieux entre les mains de militants bretons! Mais voilà plus de trois semaines que la grève dure. Du côté patron, c'est l'escalade délabrée, préméditée. Alors que 15 personnes (sur 25) sont en grève, le 16 mars, Régent embauche 2 ouvriers, bien que la veille il avait refusé de réintégrer l'ouvrier licencié sans motif.

Du coup, la colère gronde et Régent a commis là l'erreur qu'il ne fallait surtout pas faire. Redon et sa région serrent les coudes en faveur des travailleurs.

Toutes les entreprises sont mobilisées. Des collectes monstres sont organisées, telles rapportent 1 million 500 000 anciens francs! Il y en a même aux sorties des messes... A l'une d'elles, assistait la famille Régent.

Les grévistes vendent sur chaque marché fleurs et primeurs, et un second bal breton est organisé. Il a été caractéristique d'ailleurs de voir durant ce conflit la population redonnaise prendre conscience de son identité bretonne.

Bals bretons donc, et pique-nique devant le magasin Régent sont décidés.

La FGA s'en mêle, rejoint la CFDT et étend l'action sur tout le département.

En un mot, la lutte déborde rapidement le cadre redonnais. L'ampleur est telle que même rue des Douves, on semble surpris. Les travailleurs eux, devant la surprenante popularité rencontrée dans chaque ferme, chaque bocage, chaque entreprise, sont à présent persuadés de gagner.

Et tout à coup, la nouvelle tombe: Régent vient de capituler et, mis à part la réintégration du malheureux ouvrier, accepte toutes les revendications...

A Redon cette fois, et pour la première fois, les travailleurs ont gagné.

Et si l'on ne saura jamais qui a pu influencer aussi efficacement Régent, il faudra désormais compter sur la CFDT.

Il manque déjà 130 F de ce que demandait la CFDT.

Mais en réalité, la direction n'accorde que 32,88 F puisque la différence, 37,12 F, vient de l'augmentation du SMIG!

Autrement dit, l'entreprise, face à la hausse actuelle, fait le suprême sacrifice pour son personnel de 32,88 F et lui refuse 167,12 F...

Lorsqu'on sait les millions engloutis dans les environs pour loger de nouveaux

Il manque déjà 130 F de ce que demandait la CFDT.

Mais en réalité, la direction n'accorde que 32,88 F puisque la différence, 37,12 F, vient de l'augmentation du SMIG!

Autrement dit, l'entreprise, face à la hausse actuelle, fait le suprême sacrifice pour son personnel de 32,88 F et lui refuse 167,12 F...

Lorsqu'on sait les millions engloutis dans les environs pour loger de nouveaux

Il manque déjà 130 F de ce que demandait la CFDT.

le poisson d'avril

A la Gacilly, où Yves ROCHER (maire de la ville) a implanté ses laboratoires de cosmétologie de renommée mondiale, les délégués CFDT avaient demandé une augmentation de 200 F pour tous les travailleurs.

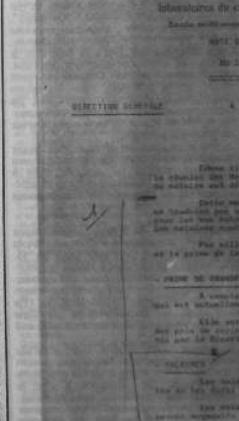
Cette demande, parfaitement légitime, lorsqu'on sait par exemple qu'il y a encore des manœuvres spécialisés qui sont rémunérés à 1485 F par mois, était attendue avec impatience.

La réponse, effectivement est venue par le document ci-dessous.

A la Gacilly, où Yves ROCHER (maire de la ville) a implanté ses laboratoires de cosmétologie de renommée mondiale, les délégués CFDT avaient demandé une augmentation de 200 F pour tous les travailleurs.

Cette demande, parfaitement légitime, lorsqu'on sait par exemple qu'il y a encore des manœuvres spécialisés qui sont rémunérés à 1485 F par mois, était attendue avec impatience.

La réponse, effectivement est venue par le document ci-dessous.



A première lecture, on ne peut être que satisfait, mais à la seconde, on peut mesurer combien MM. KERJOUAN et HEROUIN sont habiles.

En effet, il est écrit que les salaires inférieurs à 1800 F (c'est à dire la manœuvre spécialisée, les ouvriers spécialisés 1er échelon, les employés aux écritures 1er, 2e et 3e échelons, les ouvriers spécialisés 2e échelon, les ouvriers qualifiés 1er échelon, les dactylographes 1er degré, bref, beaucoup de monde), seront augmentés au 1er avril d'une somme fixe de 70 F...

Bien.

Il manque déjà 130 F de ce que demandait la CFDT.

Mais en réalité, la direction n'accorde que 32,88 F puisque la différence, 37,12 F, vient de l'augmentation du SMIG!

Autrement dit, l'entreprise, face à la hausse actuelle, fait le suprême sacrifice pour son personnel de 32,88 F et lui refuse 167,12 F...

Lorsqu'on sait les millions engloutis dans les environs pour loger de nouveaux

Il manque déjà 130 F de ce que demandait la CFDT.

Mais en réalité, la direction n'accorde que 32,88 F puisque la différence, 37,12 F, vient de l'augmentation du SMIG!

Autrement dit, l'entreprise, face à la hausse actuelle, fait le suprême sacrifice pour son personnel de 32,88 F et lui refuse 167,12 F...

Lorsqu'on sait les millions engloutis dans les environs pour loger de nouveaux

Il manque déjà 130 F de ce que demandait la CFDT.

Mais en réalité, la direction n'accorde que 32,88 F puisque la différence, 37,12 F, vient de l'augmentation du SMIG!

Autrement dit, l'entreprise, face à la hausse actuelle, fait le suprême sacrifice pour son personnel de 32,88 F et lui refuse 167,12 F...

Lorsqu'on sait les millions engloutis dans les environs pour loger de nouveaux

SOCIAL

SOCIAL

a.f.o. il n'est pire eau ce qu'il faut!

Lorsqu'un ouvrier commet une faute, une indécatesse, il est sanctionné. Lorsqu'un cadre, par une mauvaise analyse, une initiative malheureuse, met en danger l'avenir même de l'entreprise, il est sanctionné. Bref, dès qu'un travailleur trébuche professionnellement, la faute ne lui est pas pardonnée et la sanction est sans appel.

Alors que faire lorsque l'un d'eux commet à la fois une faute, une indécatesse, une mauvaise analyse et une initiative malheureuse ? Prendre une sanction exemplaire diriez-vous ?

Bien. Mais ceci n'est valable que dans un monde où l'égalité est reine. Ce qui donc n'est pas le cas en Bretagne et plus particulièrement à Saint-Nazaire. Pourtant, l'histoire est véridique. Alors que des ouvriers AFO sont, comme des dizaines de milliers d'autres bretons en chômage faute de travail, on a appris avec la stupefaction que l'on devine, que monsieur René Gasquet, le PDG des AFO, avait fait réparer l'un de ses navires loin, beaucoup trop loin de Saint-Nazaire!

Il va sans dire, que le premier moment de stupeur passé, les ouvriers n'eurent qu'un désir, celui de se rendre chez le sous-préfet pour y exposer le scandale. Ce qui est bien normal, quand on se souvient de l'initiative de celui des Côtes du Nord qui, face aux menaces d'un ostréiculteur de Lézardrieux, accorde de son propre chef le passage à la télévision pour une heure d'antenne au plaignant, afin d'exposer ses revendications. Mais il faut croire que ce sous-préfet à cette fois reçut des consignes très strictes, puisqu'il a avoué son incapacité totale dans ce domaine... Autrement dit, René Gasquet ne sera pas sanctionné pour avoir refusé de donner du travail à ses ouvriers qui n'en ont pas.

Le sous-préfet avoue son incapacité d'intervention.

Et, dans les foyers de nos camarades nazairiens, nul non plus n'interviendra pour que les femmes et les enfants puissent vivre décemment. «Ils n'ont pas la qualité de la faire».

Mais, si par contre un seul de ces bretons exaspéré et consterné cite un peu trop fort son droit au travail ou le droit de vivre pour sa famille, soyons certains que cette fois, la sous-préfecture et le PDG auront tous les pouvoirs pour le faire taire.

AFO ce qu'il faut!

Depuis quelques jours, les Houatais sont en mesure d'apprécier la compétence de l'administration française! Et la leçon est très dure. Tellement dure que les liens ne sont pas si loins de la révolte. Pétitions et manifestations s'organisent. La SIVOM, encore elle, risque de faire les frais de la colère de Houat. Il faut dire que nos infortunés Houatais ont quelques raisons de manifester leur mauvaise humeur. L'insularité de l'île, au beau milieu de son désertement, fait face à la somptuosité des stations touristiques du golfe du morbihan équipé à coups de millions et, de ce fait, l'île peut amèrement mesurer durant 3 mois les avantages qui le séparent de ces endroits "privilegiés".

Mais lorsque cette inégalité progresse jusqu'à l'asservir de façon quotidienne, il n'y a qu'un pas entre la colère et la révolte. Et c'est parfaitement légitime. Les premiers yachts luxueux croisent Houat depuis quelques jours. La saison touristique commence et avec elle, les contraintes et les privations de notre peuple. A l'île de Houat, la terminologie n'est pas encore assez dure. Le Houatais peut en effet espérer avant l'invasion, mais avec les faibles moyens que l'état français lui accorde, c'est à dire très peu, le Houatais donc peut espérer profiter de l'élément de base de toute vie: l'eau.

Et encore. Au prix de près 80 F le m³, nous disons bien 80 F, le malheureux n'en a pas la certitude d'en profiter. Loin de là. Bon nombre de familles à Houat ne pourra même pas l'utiliser, pour ces raisons premières: 13 m³ au grand maximum sont produits pour la totalité de l'île alors que la consommation normale nécessiterait un débit d'au moins 80 m³ par jour!

Ce cubage n'est valable bien entendu que pour l'ensemble de la population Houataise. Il est évident que le problème sera multiplié par puissance X avec le débarquement prochain des touristes. Et c'est là que d'aucun n'ose imaginer ce que pourrait devenir la situation cet été.

D'ores et déjà, il a fallu, à cause des vacances pascales, rationner sensiblement l'eau courante: ainsi, à cause de quelques touristes, Houat était obligée d'utiliser cet indispensable élément que 5 heures sur 24 l'été sera-t-il alors cet été lorsque la consommation sera multipliée par 10?

Comme d'habitude, c'est l'autochtone qui fait les frais de l'opération: aucun des travailleurs (pêcheurs en particulier) ne peut, avant ou après sa journée de travail se laver. Et quand, par quelque inespéré privilège il le peut, la pression est souvent insuffisante!

Ceci ne concerne que l'utilisation, car si

si l'on veut bien aborder le domaine sanitaire, la menace est toute autre: Selon un sympathisant, originaire de la région, et compétent en la matière, "jamais les risques de contagion par la voie indirecte que représente l'eau n'ont été aussi grands dans l'île. Si aucune mesure énergique n'est prise avant le mois d'août, et tout porte à croire que rien ne sera entrepris, on peut s'attendre à de graves affections, telles: dystomatose, diarrhées, hépatite virale où le pouvoir aura encore beau jeu d'incriminer les huîtres!"

Le plus grand service que l'on pourrait rendre à l'île de Houat, serait de combler ces mares où stagnent les eaux salustres qui font la joie de dangereux parasites et autres renouées vénéneuses, mais où, par souci d'économie, les services responsables de l'état français n'ont pas hésité à y capter, à peu de frais, l'élément nécessaire... à raison de 80 F le m³ pour l'usage!

Mais pour nous, aux yeux de Paris qui chantait déjà «les épulchures pour les cochons», cette boisson est bien suffisante!

Là encore, il faudra attendre vraisemblablement un pouvoir à responsabilité bretonne pour que Houat puisse vivre décemment, au lieu d'environ face à leur île, tout ce qui a pu être entrepris pour le seul bien-être d'un touriste éphémère.

C'est simple, il suffirait qu'Auray prive les soutiens d'un certain parking, pour que tous les liens puissent s'allonger suffisamment en eau saine...

Merci Docteur.



MRB. LE DODANT

100 procès en 20 ans..!

Notre rédaction reçoit de partout en Bretagne des lettres de protestations de scandales accusant la carence des services publics.

La place nous manque malheureusement pour les citer toutes. Il n'en reste pas moins vrai que l'administration est devenue en Bretagne un puissant appareil voué au service et au désir d'un pouvoir jacobin sans précédent et non pas, comme elle n'aurait jamais dû cesser de l'être, un service public à visage humain, chargé de protéger chaque citoyen tout en établissant dans le respect de chacun l'administration des affaires publiques...

Il y a loin de la coupe aux lèvres! Une famille réunie à elle seule tous ces problèmes. C'est une famille comme les autres. C'aurait pu être la vôtre, la nôtre, n'importe quelle famille de Bretagne. Seulement voilà.

Cette famille a eu la volonté, le courage que nous n'avons pas osé avoir. Il faut au moins avoir celui de l'avouer.

Cette famille, les Le Goarnig, n'a pas courbé l'échine. Elle est restée la tête haute face à l'appareil jacobin. C'est un exemple. Elle doit être un modèle. Car le pouvoir jacobin, c'est d'abord l'Administration.

L'Administration avec tout ce que cela comporte: la menace, les pressions, les humiliations, les privations, le sacrifice et les coups bas dignes de la pire des pères. Mais il s'agit là de la page officielle, de ses supports, de ses valeurs (bretons parfois) pour qui, le respect, la fidélité et l'identité envers une minorité sont considérés comme les plus grands crimes.

Ces propos ne sont pas exagérés. Ce qui suit est rigoureusement exact. Rien, absolument rien n'est imaginé. Tous les faits sont authentiques.

Bref, tout ressemble avec des personnes réelles ne sont pas le fait d'un hasard!

Ainsi, pour faire suite à la parution dans notre dernier numéro d'un communiqué extrait de la conférence de presse tenue par le Comité de Défense de la Famille Le Goarnig (25 Avenue Joffre à la Celle Saint Cloud 92), nous publieront aujourd'hui plusieurs faits qui relatent brièvement pour la jeune génération les différents aspects de ce dossier comportant plus de trente ans de combat, dont vingt au corps à corps, le dos au mur, sans relâche.

Ceux-ci éclaireront d'un jour nouveau les motivations profondes pour lesquelles les Goarnig, contre leur intérêt et apparemment sans espoir, ont défendu avec un acharnement sans pareil des valeurs telles que celles des patronymes bretons, noms de lieux, prénomens bretons, pavon ha du, lutte bretonne, etc., etc. Il est temps que d'autres

comme ils le souhaitent, prennent la relève dans ce sens.

QUAND GLENNOR ET STIVELL SONT DE LA PARTIE...

Une des premières réalisations les plus marquantes est sans conteste celle d'avoir mis le drapeau breton dans la rue. Jusqu'alors, il était proscrit, pourchassé. Il fa d'ailleurs être impeccable.

Mais surtout des opérations de commandos. Mais surtout des opérations de commandos par des actions originales qui se sont révélées impardables.

Ainsi, ce premier éclat à Guimpeur, plus précisément aux fêtes de Consoquillier. Avec Glennor et Stivell entre autres, c'est un grand Glennor ha Du qui fit traire des vaches dans la rue. Jusqu'alors, il était vu en face à la préfecture, à 600 mètres de l'île, pendant 24 heures, sous un ballon gonflé. Un avion déposé sur les lieux n'a pas trouvé de solution et a finalement retourné l'île.

Ensuite, à Brest, c'est un drapeau sortant de 200 m², selon la légende, (en réalité 100 m²) qui a nécessité 13 heures de tractage à coude, qui descend du haut de la façade de l'hôtel de ville en construction pendant le défilé du Festival des Cornouailles. Il y restera jusqu'à ce qu'une soixantaine de CRS casqués et armés de mitraillettes l'illuminent l'édifice et le fassent tomber sur eux, tirant sur le drapeau, les briques qui le maintiennent fixées car ils veulent lui accéder à la terrasse comme le commando!

Pointa fut déposé par Le Goarnig contre X pour vol de drapeau. Cette plainte n'a jamais abouti.

Tout cela se déroulait dans un contexte agité d'arrestations, de fuzes perchutées des tracts, de défilés réclamant la libération des prisonniers plus un drapeau porté à plat, en tête des défilés.

À Morlaix, le dimanche suivant, ce sont entre dix et douze Glennor ha Du qui seront introduits dans le défilé et portés à plat, toujours en tête. Le plus grand a vingt mètres de long et est porté par dix jeunes militants. Là, il se produit quelque chose d'extraordinaire: spontanément de toutes les fenêtres des vieilles maisons d'encadrants défilants, on voit des pièces que l'on jette dans l'emblème national. A croire que tout le monde avait des pièces dans les mains.

Geste symbolique et historique comme Morlaix où à toujours et dont il faut se souvenir.

Après une première et sérieuse alerte, le cortège se dirige vers l'église et y entre sans autre possibilité. Que faire maintenant avec un tel drapeau sans hampe ? Le Goarnig demande qu'on tienne sur la table de communion, les deux extrémités pendant comme une trame. Au bout d'un moment, le curé arrive-on ne peut appeler cela un recteur - et demande que l'on enlève le drapeau ha Du.

«Vous rejetez la Bretagne hors de l'église» demande Le Goarnig.

«Non, mais il faut l'enlever!»

Les rétoriques restent inépuisables et le curé abandonne le placit pour ne plus revenir.

C'est la première victoire. Elle devait en préparer une autre plus intéressante encore.

Un jeune chahuteur de Saint-Brieuc, pêche dans le pays avec un courage et un talent exceptionnels et, pour 1960, avec des termes non pas plus inhabituels.

C'est ainsi qu'il emploie plusieurs fois le terme «patron» pour désigner le préfet et le commandant de la gendarmerie et de l'armée de l'air qui, présents, n'avaient rien dit pour lui harceler à 3 mètres d'eux, que le drapeau jetton sur l'eau se couvrait.

L'assistance exhalait autour d'eux.

Allieurs, à Concarneau: c'est Patric Le Goarnig, le fils, qui vient la nuit prendre le tête du cortège, et des cavaliers, avec un drapeau au bout d'une hampe... et l'attaque de gardes du corps! Les mardis de Guimpeur, qui doivent couvrir la marche, se demandent ce qu'il faut faire, puis finalement décident de remplir leur mission. Le Glennor ha Du restera jusqu'au bout en tête du défilé, ainsi qu'au cortège du soir.

Ensuite, à Guimpeur, il avait été décidé que quelque un drapeau ouvert, le porte de l'église pour mettre le drapeau sur le mat de la tour. Malheureusement, cette fois-là, il n'y avait personne au rendez-vous... sauf le police qui avait été venu de l'église.

Alan Stivell et Patric Le Goarnig devaient avoir eu le mérite de tenter un exploit spectaculaire en décidant de monter par les charpentes pendant l'office. Escalade difficile et longue jusqu'au sommet du grand mat qui domine la ville, mais Alan Stivell avait déjà eu à Brest et à Concarneau une conduite non moins héroïque.

Bien entendu, dès qu'ils furent informés, les policiers se précipitèrent... mais la porte restera fermée pour tout le monde. Le recteur ne sonnera pas la cloche, et le drapeau sera toujours la sonnerie.

Ceci ne concerne que les villes principales. Ici, Brest, défilés par les événements, les adversaires du Glennor ha Du, en particulier Brest, Président des Fêtes de Cornouailles qui s'écrit: «arrêtez les, arrêtez les...» officiant le drapeau dès le mois de septembre afin d'éviter les scandales.

Mais la répression allait commencer.

Ainsi, cette même année, avec la visite de De Gaulle pour voir distribuer des tracts. Le Goarnig sera arrêté 2 fois pendant 24 heures. Une première fois à Guimpeur, une seconde à Lorient, cette fois dans des conditions lamentables.

Lors du passage de De Gaulle, 1000 tracts et Le Goarnig sera embarqué en compagnie de Glennor pendant 24 heures au prison de Rennes où libéré dans la nuit, et refusant bien entendu de sortir à Rennes, ils furent expulsés à coup de pieds.

C'est encore à Rennes qu'il fut arrêté pour 24 heures toujours pour le même motif.

En janvier de l'année suivante, un procès fut décidé, et pour la première fois, les inculpés furent émis du traité 1532. De l'avis de tous, ce qu'il ressort de ce procès, est d'avoir un combat contre le racisme et surtout le réflexe face au traité de 1532. Dieu sait s'il a été autorisé par la suite.

UN EXEMPLÉ QUI FUT SUIVIT!

LE PROCUREUR... DU SERVICE DES ÉTRANGERS !

Mais où le véritable visage de l'Administration se découvre, c'est au cours de l'affaire des prisonniers...

Malgré quelques difficultés qu'ont eu les époux Le Goarnig pour inscrire au registre de l'État Civil leurs cinq premiers enfants...

Le lendemain, à l'arrivée de la lettre, vint de politesse au Procureur... qui est pincé ! Il a raison, comme le souligne Le Goarnig...

LE PROCUREUR NE REÇOIT PAS LES BRETONS...

L'année suivante, même difficulté. Mais cette fois on lui déclare d'emblée : « Le Procureur ne reçoit pas les Bretons... »



MME LE GOARNIG ENTOURÉE DE SES ENFANTS

Démarches à la mairie en présence de deux témoins, intervention de soutien de Giannor, d'Al Lauarn de Kerger, de Le Mann, de Germain Breton, rien n'y fait. Le Chef de l'État Civil ne se montre même pas. On exige sa présence afin qu'il prenne ses responsabilités...

LES ENFANTS IRONT A L'ASSISTANCE PUBLIQUE...

Vingt ans après, malgré l'obtention d'un décret, l'État 1965, la situation de ces malheureux enfants reste inchangée. Pourtant, les Présidents successifs de la République Française ont été contactés mais sans jamais donner suite.

qui voit pressant vos os sang ?

La loi de 66 sur la Liberté de Choix des Prénoms n'a jamais été appliquée. On marie même de s'épouser les enfants de leurs parents pour les placer à l'Assistance Publique...

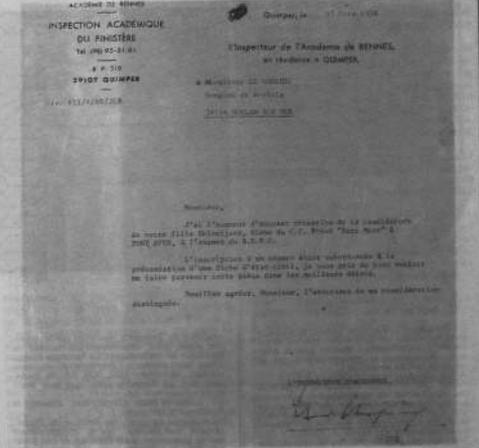
En 1965, la Cour Internationale de La Haye est contactée par M. et Mme Le Goarnig qui...



MPS

ils déposent une plainte contre l'État Français et lui adressent une requête de Gouvernement Européenne. Celle-ci sera officielle en 1973, carte d'identité et de nationalité de ces 6 enfants jusqu'alors sans existence légale...

Tout un faisceau de brimades et de difficultés administratives de tous ordres a été plus ou moins orchestré, concerté depuis 20 ans et sans relâche par différents services et ministères à leur encontre.



COMME CES CHOSES LA SONT BIEN DITES...

La plainte en faux et usage de faux, contre X est dirigée en fait contre deux ingénieurs de l'équipement (services technique de la Préfecture de Quimper) signataires de plans qui ont permis de reprendre illégalement les travaux sur le pont et la digue de Kerallay...

Les deux suivants s'appuyaient sur le pont sans autorisation des propriétaires. Goswami provocation qui visait en vérité à fermer la vallée de Kerallay et, on le verra plus loin, à dévoter les terres...

Bien entendu, les premiers travaux sont stoppés par les La Goarnig et sanctionnés par deux fois par le Tribunal de Quimper qui condamne les Préfets pour "voies de fait" et "empêches illégaux"...

Un nouveau dossier est alors mis sur pieds avec un faux tracé de la limite des communes de Kerallay à entreprendre une appropriation illégale.

Il faut dire que à Moléon sur mer il y a un bon maire, bien français, qui ne sait rien refuser au pouvoir et encore moins au Préfet ! Ce qui veut dire le cas de Riec qui bénéficie d'un énorme intégrité et d'intégrité. Pour lui, depuis très très en Bretagne, une chose est juste ou ne l'est pas, d'où sa dureté. Cette honnêteté l'a conduit jusqu'à l'opposition envers le préfet qui quitte l'abus de pouvoir comme un art nécessaire.

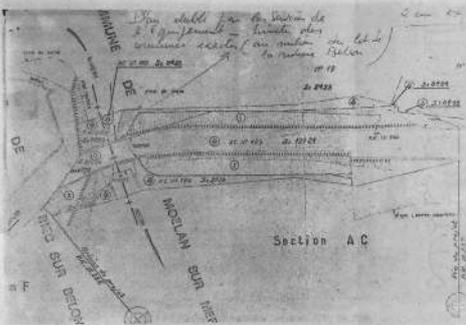
Donc, on charge les limites de la commune, la fait passer de l'axe de la rivière à la rive droite puis dans les terres, englobe les ouvrages du pont, une partie de la route et, pourquoi pas, une partie des terres comprises entre la route et la parcelle maritime 1.



ADMINISTRATION & REDACTION 102, rue Le Faouec, Paris 15010 Téléphone 678.47.78 Telex BRELTH 8642 F N° Com. Paravente No 513 ISSN 0238-6382 DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Jean La Gôrnig PHOTO Accord de publication avec l'Agence de Presse M.P.P. CONCEPTION GRAPHIQUE ET PUBLICITE Alain Barthelemy ACHRONOMES C.C.P. Le Havre 54 562 25 1 r. du Commerce de France 40 P. No. de dépôt légal 1976-1011 Révisé par C.I.T. Imprimerie Spéciale de COMBAT BRETON

LE GOARNIG

LE GOARNIG



En Bretagne, c'est bien connu, le pouvoir peut faire tout ce qu'il veut... qui les empêchent ? Certainement pas la justice puisque, du pouvoir au gouvernement, on ne respecte pas les sentences !

Alors pourquoi la plainte contre X ? Parce que Monsieur HUBERT, l'ingénieur de l'opération et son collègue, ont reçu tout simplement l'ordre de fausser les règles, et qu'ils savent parfaitement que leurs supérieurs ont égaré le fouc - et son usage - pour parvenir à leur fin.

Vedette : le procès est gagné, l'ingénieur véloigné.

Deux ans passent. Pompidou sachant très bien que l'enquête d'utilité publique, entachée d'illégalité, sera cassée au Conseil d'Etat et le faux un cas de nullité, ne bouge pas. Grand, quant à lui, après avoir refusé l'arbitrage de Strasbourg et de La Haye, donne l'ordre de reprendre les travaux pourtant condamnés, 2 fois à Quimper et 1 fois à Rennes !

Mieux, le leader de la Société Libérale Française requiert par le Procureur « la force armée tout comme à Aléria et Montreux pour attaquer... »

La dernière fois que cette force armée est venue à Kertag, ils étaient 47 avec casques et fusils. Logique, prudent. Le Goarnig les attend avec un fusil à répétition de gros calibre (voir Combat Breton No 2). 40 gendarmes descendent des cars sans armes à la main, en 3 colonnes. Le problème dès lors risquait d'être réglé d'un seul coup.

Ce jour-là, de toutes façons, seul le capitaine de gendarmerie, caché à l'arrière, était vivif ! Après un corps à corps, Le Goarnig est facilement arrêté avec son frère. En prison ils entreprennent une grève de la faim jusqu'à ce que leur bon droit soit reconnu. Ils seront alors mis en cellule jouxtant une chaudière où la température atteindra par endroits 40 degrés ! Le chef de la prison, refusé l'eau minérale demande priérent que l'eau est un aliment... De cette sombre période, les Le Goarnig souligneront la sympathie des prisonniers et des détenus à leur égard. Enfin, 15 jours plus tard, tous deux sont libérés et l'action recommence. Elle recommence par l'inter-

médiaire de 2 experts, nommés par le doyen des juges, pour déterminer exactement ce que tout le monde sait: la fauneuse finira. Une fois encore, l'Administration, sans pudeur, réclame 500 000 AF de provision sur Le Goarnig pour que leur droit automatique soit reconnu !

Et lorsqu'ils ont donné leur accord, le Procureur a fait appel !

Pour élargir ce pont, les Services de l'Équipement ont déposé, les 5 chapres-vaupes qui se trouvaient sous l'ancien et qui sous-travaient la vallée de Kertag à l'entrée des eaux de la mer. En l'absence de ces vannes, l'eau y pénétré à chaque marée pendant plusieurs mois. Résultats: la terre est impropre à la culture, la végétation est morte, les bœufs de la rivière ayant été emportés le lit de celle-ci n'existe plus !

Une action en dommages et intérêts a été intentée par Le Goarnig. Le tribunal accorde le somme dérisoire de 15 millions anciens que jamais il ne touche.

Cette procédure est reprise à zéro devant le Tribunal de Grande Instance de Quimper: Brest, la vallée que devaient cultiver les enfants n'existant pas... n'existe plus non plus !

Il est clair que l'objectif de l'Etat Français était de détruire les terres afin que les enfants ne puissent travailler chez eux et se suffire par eux-mêmes. Dès lors, la déportation et la dépendance économique est à la portée du poivrier.

Encore une preuve accablante d'un génocide prémédité de longue date.

Mais le travail de l'ape des jacobins est un travail de longue haleine pour qui tous les moyens sont bons. Même l'EDF. Surtout l'EDF.

Ainsi, cette affaire de la ligne électrique. L'installation d'une ligne parfaitement inutile, mais couverte est décidée par l'Équipement et l'EDF. Comme par hasard, elle devra traverser Kertag au lieu de suivre le tracé direct par la route.

Pour l'Administration, le chemin le plus court d'un point à un autre pour sur un peu plus le marginal, n'est certes pas la ligne droite.

Cette ligne vaudra cent arbres abattus, l'arrestation de Patry (14 ans) Garton

115 ans), incarcérés avec les droits communs, l'arrestation de la mère... 6 jours après la naissance de son deuxième enfant qui restera 53 jours emprisonné !

Et encore, pour recouvrer la liberté, l'Etat exige une caution de 1 million d'anciens francs... 2 ans après, un non lieu sera rendu en sa faveur mais la caution ne sera remboursée que 5 ans plus tard sans bien entendu la plus petite revalorisation ou indemnité.

Voilà, trop résumée certes, l'histoire d'une famille qui a voulu en Bretagne que notre culture, nos droits soient respectés.

Mieux que d'inutiles bavardages, cette retrospective prouve la monstruosité et la splendeur de l'appareil jacobin et du génocide qui en a découlé.

Mais soyons certains que cette lutte n'aura pas été vaine et que tôt ou tard, elle portera ses fruits.

En Bretagne, à travers 100 procès, les jacobins ont été sérieusement ébranlés à tel point qu'il aurait peut-être suffi de plusieurs Le Goarnig pour que notre légitimité soit définitivement reconnue.

Mais saluons les déjà de ne pas nous sentir attendus, de n'avoir pas écoutés les colportiers, diffamations et pressions obscures classiques de la part de l'Etat Français, bref, saluons les de s'être battus pour nos enfants...



qui voit ouessant voit son sang?



100 soldats de la vaillante armée française face à 1200 tonnes de pétrole, et cette fois, il n'y a pas de ligne maginot ! Plus exactement, mises à part les armes précieuses (pelles et poubelles); rien, absolument rien n'a été entrepris pour préserver nos côtes depuis la catastrophe du Torrey-Canyon.

L'Etat français a pourtant eu 9 ans pour étudier et prévenir. Une fois encore, le verdict est sans appel. Nous devons à cet égard qui veut décider de tout, de n'avoir rien fait, rien.

Et voilà bien le dramatique exemple, un état autonome n'aurait jamais délaissé un tel problème.

Mais à Paris, on n'a que faire des intérêts collectifs de la Bretagne quand toute la politique de l'empire est basée en priorité sur le développement des intérêts et des échanges avec les grands trusts privés, internationaux.

Les preuves s'amoncellent d'ailleurs: On apprend par exemple que la Marine Nationale, en particulier celle de l'arsenal breton, est parfaitement capable de dégaizer l'épave et ce, depuis le 1er jour ! Mais, l'Etat s'y oppose... pour favoriser une société privée et, de ce fait, perd son temps en pourparlers où le profit est à la base de chaque réunion.

On apprend aussi qu'un accord tacite entre l'Etat français et d'autres puissances favorise, au nom de ce même profit, des violations très graves aux règlements internationaux et provoque les catastrophes que l'on sait.

Ainsi, ces véritables menaces flottantes rôdent nos côtes avec des équipages de corv' alancés, aux cuves non compar-timentées et sans double coque. L'Etat le sait et ferme les yeux.

Comme il sait qu'aucun recours ne sera possible: L'Olympic-Bravery est, comme

beaucoup de ses semblables, immatriculé dans des pays tels que le Libéria ou le Nigeria pour la seule raison Fiscale... C'est pour cette raison que de part et d'autre, chacun n'est longuement interrogé avant d'entreprendre la moindre initiative, pour savoir qui allait payer. Pendant ce temps, le poison progressait sur nos côtes, loin de ces tables rondes, et causait des dégâts incalculables. Pendant ce temps toujours, 100 militaires du contingent débarquaient avec 100 pelles et 50 poubelles !

Nos pêcheurs attendent depuis 2 mois... L'écologie devra patienter pendant de longues années... Bref, Ouessant aujourd'hui payé très cher, l'absence d'un pouvoir autonome breton.

Et la provocation continue: Le 28 mars en effet, un cargo dégage sans complexe devant l'île et reprend le large le plus tranquillement du monde. Les pêcheurs nous confient que pratiquement chaque nuit, ce genre d'opération est monnaie courante. L'Etat n'intervient en aucune façon pour nous défendre ou défendre nos côtes. Mieux, maintenant, devant cette carence, de nombreux bâtiments ne se gênent même plus pour se livrer à ce genre de besogne... en plein jour !

Ainsi, à Douarnenez, c'est toute la région qui n'a pas été épargnée. Une nouvelle vague de mazout a envahi sa baie la même jour. Résultat: la plage de Kervel, Trezmalouen, Tal ar Grip, la Pointe de Lanvillan sont victimes de la pollution. Tout est entravé pour endiguer la marée noire... à la grande crainte des pêcheurs, qui ont pu assister impuissants, au large de 400 litres de BP 1100 X mais qui ont pu par contre, constater que rien n'a été tenté contre le "Courageous Colocotronis" qui, selon eux, est assurément l'au-

teur de tous ces dégâts.

Le 2 avril, c'est un cargo Ouest Allemand cette fois, qui en plein jour dégage face à Penmarc'h.

Le profit, une fois de plus, impose le silence à Paris. Un dégage fait dans les rades immobiliserait le navire dans les cales pendant plusieurs jours, ce qui provoquerait une baisse sensible à son rendement ! Tous devienent alors complices de la complaisance et laissent faire: «En France, on n'a pas de pétrole, mais on a des idées !»

Et les hommes politiques dans tout cela ? Comme d'habitude, une fois la catastrophe arrivée, c'est à qui se précipitera le plus rapidement pour intervenir et récupérer, alors qu'aucun n'a su prévoir.

Pour les députés de la majorité jacobine, la justification, est délicate: comment défendre un tel dossier sans mettre en cause le Pouvoir et sa politique de profit ? ... Une seule solution, de vagues et inédits projets qui ne mettent en péril ni l'un ni l'autre !

C'est l'attitude qu'ont bien évidemment adoptée MM. Guarnier et de Poulliquet à savoir, éloigner des côtes des cargos, et créer des commandos chargés d'intervenir... une fois la catastrophe produite. Rien sur les pavillons de complaisance, rien sur les violations de la législation internationale, rien sur l'indemnisation des victimes bretonnes.

Quant à Monsieur Poniatowski, sa position relève de la plus pure grossièreté. Nul n'ignore à présent son désintéressement total, voire son antipathie envers notre peuple, mais la réponse qu'il a cru bon donner après la catastrophe est telle qu'elle frise l'impudeur.

Poniatowski, Ministre de l'Intérieur, déclare tout bonnement et sans complexe: L'Olympic-Bravery n'a pas été considéré par l'Etat comme une épave et donc qu'il n'y avait pas lieu d'intervenir !

A-t-il consulté les bretons compétents avant de décider ?

Enf n, lui aussi est partisan, une fois les prochaines épaves remontées, de constituer des commandos !

Bourges adopte quant à lui une attitude on ne peut plus schappatoire. Il promet une permission aux soldats nettoyeurs et leur assure une prise en charge par l'hôtellerie locale !

Avec Le Penec, les choses sont plus sérieuses: il déplore d'entrée que la seule solution apportée par le gouvernement soit celle de " la politique de la serpillère", et préconise de soumettre devant l'assemblée nationale réunie, le dispositif législatif qui permettrait de trouver des moyens concrets face à cette menace.

Mais que pourra Le Penec, face à des centaines d'élus non concernés... s'ils sont présents !

LETTRE OUVERTE DE GUY CARO A Melle DIENESH

Mademoiselle la Conseillère Générale,

Vous avez déclaré (Ouest-France du 26 février 1978) : "Le Canton de Plouguenast a été, hélas, en vacances de conseiller général pendant 6 ans".

Étant clairement mis en accusation par cette phrase, je choisis le moyen d'une lettre ouverte pour vous accuser d'un double mensonge. Car le droit de réponse n'est pas toujours respecté par ce journal.

Double mensonge : 1. Le rôle le plus apparent d'un conseiller général est en même temps le moins important selon la loi: ce rôle, c'est celui du notable local. A la fois paraître, rôle sans utilité aucune, à certaines cérémonies, repas etc... et animateur avec beaucoup moins de moyens que les maires pour certains problèmes cantonaux; et aussi conseiller personnel de ceux dont il est l'élu et qui souvent viennent lui demander des services, pas toujours justifiés... et ainsi, lui fait jouer le rôle de substitut d'assistants sociaux.

Ce rôle que j'ai volontairement réduit dans le canton de Plouguenast, pour des raisons que je peux dire publiquement, je l'ai pourtant tenu à ma manière. Je ne puis parler de certaines interventions, par discrétion. Mais beaucoup ont été publiques; j'en citais 3, seulement parce qu'elles sont significatives.

- mon intervention qui a été déterminante pour la réalisation de la route du Seh à Plessac.

- mon travail d'animation des réunions de municipalités sur la question des regroupements communaux.

- ma présence régulière aux comités scolaires (de 1970 à 1974) sauf au dernier (1975) pour protester contre le refus qui m'a été fait par l'un de vos amis politiques, Président du Comité, de me laisser prendre la parole.

2. Le rôle des Conseillers Généraux, défini par la loi, est essentiellement la gestion d'affaires concernant l'ensemble du département. Pour déclarer la "Vacance" du Conseiller Général de Plouguenast pendant 6 ans, de deux choses l'une:

- Ou bien il faut avoir été totalement étranger au département au point de ne pas lire les journaux.

- Ou bien il faut être d'une inébranlable foi. Les procès verbaux sont là pour témoigner que mes interventions ont été déterminantes dans suffisamment de débats ou de décisions du conseil général et pour mettre en pièces votre déclaration calomnieuse.

Ce second mensonge qui n'aurait pas été surpris de la part d'un de vos amis d'extrême droite me font parler d'extrême droite: comme l'interdiction de parole crête plus haut, ou bien le fait de frapper physiquement l'élu

que j'étais au cours d'une réunion publique (fréquentant soigneusement préparé) et décolon" de la part d'une femme qui a exercé et exerce encore des fonctions publiques relativement importantes. Un tel mépris de la loi prouve que vous n'avez pas la stature d'une femme d'État, mais tout au plus celle d'une assistante sociale en chef à un niveau élevé et d'une politicienne de bas étage qui, il faut le reconnaître, a su monnayer les services qu'elle pouvait rendre et mener sa baraque avec opportunisme et une certaine habileté. Cela n'a pas empêché votre circonscription législative, en Bretagne Intérieure, de subir une dégradation terrible (mise à part la ville de Loudéac) en 30 ans de votre règne. Votre double mensonge, Mademoiselle, confirme la petitesse, la médiocrité de votre pratique politique.

J'ajoute que la manière dont vous avez utilisé pendant la campagne électorale votre charge d'Ambassadrice au Luxembourg évoque la grenouille de la fable qui se voulait aussi grosse que le bœuf.

Puis-je préciser que le Luxembourg est un État politiquement important dans les diverses institutions du Marché Commun Européen, mais aussi dix fois moins peuplé et douze fois moins étendu que la Bretagne. Puis-je vous suggérer de tirer quelques enseignements de la comparaison entre l'histoire du Luxembourg et l'histoire de la Bretagne; et aussi entre la situation de Luxembourg et des deux langues, française et bretonne, parlées en Bretagne et, en particulier, dans le département des Côtes du Nord.

Soyez assurée, Mademoiselle, à la fois du mépris que je porte à la politicienne et du respect que je porte à la femme que vous êtes.

PSU: POUR LA LIAISON AVEC LES PARTIS BRETONS

Les 20 et 21 mars, s'est réunie à Lorient la Direction Politique de la Fédération bretonne du P.S.U.

L'action entreprise actuellement par la fédération bretonne consiste à rechercher une coordination à trois niveaux:

- 1- Etablir les liens "horizontaux" entre les luttes ouvrières et paysannes en Bretagne. Il s'agit de développer les contacts pris lors de la rencontre organisée par des ouvriers et des paysans à Saint-Brieuc le 31 janvier et aussi de briser le mur du silence qui semble être la nouvelle tactique des pouvoirs établis pour isoler les luttes et les laisser "pourrir" ou s'éteindre.

- 2- Réaliser une liaison entre les mouvements culturels et politiques bretons. Le PSU a déjà effectué plusieurs démarches dans ce sens et rencontre un accueil favorable.

- 3- Enfin, continuant en cela une action entreprise depuis plusieurs années, le PSU recherche la coordination entre les diverses associations représentatives des minorités nationales en France. Des contacts ont été pris, et notamment au cours du week-end 20-21 mars à Lorient, dans la perspective d'une seconde conférence des minorités nationales qui pourrait se tenir à l'automne. Les contacts vont se poursuivre et des assises locales précéderont sans doute la conférence elle-même. Le PSU est particulièrement bien placé pour prendre cette initiative, mais il entend favoriser une très large confrontation sur ce

La Direction Politique bretonne a aussi décidé de donner un appui régional à la fête du PSU organisée par la section de Saint-Brieuc les 15 et 16 mai, fest-noz le samedi soir et fête populaire le dimanche après-midi.

LE PARTI SAV ET LE DRAME DE L'ILE D'OUessant

En novembre 1974 déjà, OUEST-FRANCE, soulignait la totale inefficacité du plan POLMAR et l'extrême toxicité, pour la faune et la flore marines, des produits employés, tels le BP 1100 X. C'était à propos des 1700 tonnes de fuel lourd rejetées par le Peter Maerck sur les côtes normandes.

Émouvant sur place de navires inadaptés, l'envoi de détergents nocifs, c'est à dire la mise en œuvre de moyens dérisoires. A ces critiques de M. Le Penec, le secrétaire d'État Cavalillé répondait que c'était la faute à la tempête. La même improvisation, les mêmes moyens inefficaces et nocifs, la même carence des pouvoirs publics responsables se retrouvent à OUESANT aujourd'hui.

Sourd à tous les avertissements, le pouvoir a perdu sept semaines de beau temps et attendu que l'insupportable catastrophe se produise. Les moyens employés sont dérisoires, les côtes bretonnes vont connaître une fois encore des dégâts incalculables.

Une fois encore, la Bretagne sera victime de l'inertie et de l'incompétence du pouvoir parisien. Seuls des responsables Bretons seraient capables, en temps utile, les moyens indispensables. Mais l'état colonial ne leur en accorde ni le droit ni les moyens.

les bretons et la réforme

Comité de Grève, Lycée et CET de Beaumont, 35600 REDON

Suivant le mouvement général de protestation contre la réforme Haby-Soisson, les lycées et CET de Redon, situé en Ile et Vilaine entre Rennes, Vannes et Nantes, se sont mis en grève depuis le jeudi 15. Une volonté générale d'information plus précise et plus objective s'est manifestée. Le Comité de Grève s'est efforcé, en publiant de nombreuses explications de ces réformes et en provoquant des Assemblées Générales, de répondre à ce besoin. Des groupes de discussions se sont constitués pour analyser les textes. Il en est ressorti une confirmation de la profonde hostilité de lycéens face aux réformes Haby-Soisson. Des contacts se sont établis et seront maintenus avec d'autres établissements en grève dans le but de coordonner les actions et d'assurer la continuité du Mouvement.

Les Elèves Grévistes.

Après l'envoi de cette lettre, il nous paraît nécessaire de laisser la parole à l'actualité, en l'occurrence à notre confrère Hervé Ermoïn, spécialiste des questions universitaires.

Que nos camarades redonnais soient assurés de notre soutien, comme d'ailleurs à tous les étudiants et lycéens bretons pendant toute la durée de leur action. Combat Breton met à leur disposition ses colonnes afin qu'ils puissent s'exprimer librement face à l'hostilité affichée par l'ensemble de la presse pro-gouvernementale dans notre pays.

Les étudiants bretons ne sont pas restés à l'écart du mouvement de grève contre les réformes du deuxième cycle universitaire. Les facultés de Rennes et de Brest sont, souvent citées parmi les plus actives. Ainsi, les étudiants de Rennes, de la faculté de lettres, sont en grève depuis le 8 février et sont décidés à continuer la lutte jusqu'à l'abrogation de l'arrêté Saunier-Setit.

C'EST AUSSI UN PROBLEME BRETON.

L'entrée du secteur privé constitue certainement le fait le plus grave de cette réforme: "les groupes d'étude technique sont composés, pour un tiers au moins, des représentants des principaux secteurs d'activité économique et sociale de la nation". Cet extrait de l'arrêté vise à brader les universités au secteur privé et à rapprocher leurs structures des grandes écoles. L'enseignement supérieur sous la coupe du patronat, c'est bien le signe que le règne de Giscard annonce un retour au grand capitalisme libéral, et donc le plus anarchique. Les étudiants ont surtout dénoncé la sélection sur critères économiques. Car la participation massive des patrons leur donnera tout loisir pour délivrer les diplômés en fonction de leurs besoins de main-d'œuvre. Cette réforme aboutit aussi à une professionnalisation plus marquée des études, c'est à dire qu'elles prépareront à des métiers bien précis et qu'elles laisseront de côté les filières d'enseignement général.

LES JEUNES BRETONS REJETES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

On aurait tort de ne voir dans ce mouvement qu'un problème spécifiquement français et auquel les Bretons sont étrangers. En effet, cette réforme va aboutir à une dévalorisation des diplômes et son but essentiel est d'aggraver la sélection, ce qui rejettera davantage de jeunes bretons loin de l'enseignement supérieur pour servir de main-d'œuvre bon marché aux patrons français.

Nous n'ottonerons personne en disant que cette réforme poursuit le but de renforcer la sélection et, pour cela, l'arrêté a choisi plusieurs moyens. Les étudiants titulaires du DEUG ne peuvent ainsi s'inscrire de plein droit en licence et doivent se soumettre au bon vouloir d'une commission pédagogique. La même procédure se déroule pour l'accès à la maîtrise. De même, l'arrêté d'Alice met un frein très net au système des équivalences.

Les étudiants titulaires du DEUG, mais voulant s'inscrire en vue d'une licence dans une autre section d'études, ne pourront le faire qu'après décision individuelle du Président de l'Université. Celle-ci peut encore être remise en cause par la commission pédagogique.

AUCUNE SPECIFICITE REGIONALE

A l'inverse des patrons, les étudiants sont toujours exclus des groupes d'étude des techniques, terme technocratique pour désigner l'équivalent des conseils de classes dans les lycées. C'est pourquoi les syndicats d'étudiants exigent qu'ils soient composés d'un tiers d'étudiants.

Ces mêmes organisations réclament aussi l'habilitation automatique des diplômés par le Secrétariat d'Etat aux Universités. Il faut en effet passer par une quantité de tracasseries administratives pour l'obtenir. Elle est accordée après avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur, celui-ci étant précédé de l'examen du rapport d'un groupe d'étude technique.

Le texte de l'arrêté précise aussi que les représentants du patronat "font connaître les critères sur lesquels ils se fondent pour formuler leurs propositions". Cela laisse supposer que les diplômés conserveront leur caractère national et ne prendront aucune spécificité régionale. Voilà une revendication que beaucoup d'étudiants bretons ont dû prendre en compte.

Du point de vue breton, cette réforme doit être combattue pour une raison essentielle. Elle va pratiquer une énorme sélection comme l'enseignement français n'en avait pas pratiqué depuis longtemps. La Bretagne ne possédait pas alors ses propres ingénieurs et techniciens. On aboutira au fait que les firmes françaises installées en Bretagne envieront sur place leurs cadres, ceux-ci servant le plus souvent de secrétaires du patronat. Enfin, les Bretons, dans leur grande majorité, en seront réduits à former la masse d'ouvriers spécialisés, nouveau réservoir inépuisable pour les besoins de l'Etat.

Dans ces conditions, pas étonnant que les Gvern'n ha Du soient apparus lors des manifestations estudiantines en Bretagne.



Qui se rappelle du Congrès Mondial de la Cancérologie de Florence en octobre 1974? Malgré les précautions prises par les organisateurs et très spécialement par la délégation française, une perturbation fut organisée pour faire connaître à l'ensemble des congressistes les travaux du Docteur Gernez, de Roubaix. Les résultats de ces travaux étaient purement et simplement mis au secret. Or, ces travaux en plus du mérite d'expliquer le mécanisme de cancérisation et le développement de la maladie, indiquaient également un moyen de s'en préserver: pour cela, il fallait inviter la population à une expérience collective absolument sans danger. Il fallait la participation de la population, et le silence durait depuis déjà 7 ans!

Cette perturbation et ces révélations firent scandale et les articles de la presse libérale eurent des titres éloquentes. La Nazione titrait: «Le Dossier de la Honte». Dans d'autres pays, dont la France, le silence sur ordre s'installa. Seul le journal «La Vie Claire» y consacra deux numéros (novembre et décembre 1974). Nous tenons ces numéros à la disposition de nos lecteurs qui voudraient nous consulter.

La raison d'Etat s'est-elle préférée le silence au cocorico de gloire, pour des raisons morales? Ou alors la maladie aurait en France plus d'importance que les malades. Les Bretons qui ne veulent plus être confondus avec le peuple le plus spirituel du monde apprécieraient.

LA VIE CLAIRE - PERIGNY SUR VERRES - 94920 - MANDRES LES ROSES - Le No. 27

Un livre de 80 pages environ intitulé «Aspects technique, écologique, économique et politique de l'énergie nucléaire» écrit par Y. LE HENAFF vient de paraître. Il nous semble utile d'en publier un extrait car le combat mené par la population en Bretagne est plus actuel que jamais lorsqu'on sait que le gouvernement français loin d'abandonner son programme d'implantation de centrales nucléaires à l'intention de la relancer. Les Bretons peuvent se procurer ce livre au P.R.I. 12, rue des Noyers CRISSEY-77390 VERNEUIL L'ETANG, contre la somme de 8 Francs.

Nous conseillons vivement la lecture de ce livre qui inquiétera peut-être, et tant mieux, mais qui sûrement formera.

ASPECTS TECHNIQUE, ECOLOGIQUE, ECONOMIQUE ET POLITIQUE DE L'ENERGIE NUCLEAIRE

par Y. LE HENAFF



L'ambition des particuliers augmente avec la puissance de l'Etat; la force des partis avec l'importance du but qu'ils se proposent. Rien n'est si contraire au bien-être et à la liberté des hommes que les grands Etats.

Alexis de TOCQUEVILLE, 1805-1859. Eloge du Fédéralisme.

Comment s'insère le problème du nucléaire dans notre société? Pour voir la réponse avec un peu de recul, il suffit d'observer le phénomène automobile. Depuis qu'illich a levé le lièvre, on s'est aperçu que la plupart des automobilistes iraient plus vite et plus loin (et en meilleure santé) en vélo qu'en voiture, s'ils tenaient compte des heures de travail (et de repos) perdues à l'entretien de cet instrument de prestige. De la même manière les centrales nucléaires nous fournissent de l'électricité, certes, mais le prix à payer ne sera pas moins lourd, au contraire. Voici les points importants qu'il convient de souligner:

— La qualité de la vie n'est pas évoquée, seuls comptent les résultats économiques dont on a vu qu'ils sont, pour le moins, aussi douteux que ceux de l'automobile. On peut à la rigueur consentir au sacrifice de quelques centaines de personnes par an (on l'a bien fait jusqu'à présent pour d'autres professions: mineurs, marins, ouvriers de bâtiments, etc.) mais, depuis l'explosion du sargénérateur de Chevtchenko (1), on ne peut exclure totalement la contamination irrémédiable d'une région de plusieurs dizaines, voire de plusieurs centaines de km², les futurs accidentés, cancéreux ou réfugiés ont-ils été consultés?

— Compte tenu du danger potentiel que constitue le combustible, les centrales et les déchets, la gestion du nucléaire en général se trouve non seulement hautement spécialisée mais extrêmement protégée. Comme on peut déjà le constater dans le cadre des institutions actuelles, le nucléaire échappe à tout contrôle démocratique; même le rapport de sûreté accompagnant la demande d'installation d'une centrale nucléaire est tenu secret (alors qu'il est public aux U.S.A.).

Comme le diable avec Faust nous, techniciens nucléaires, avons conclu un pacte avec la Société. Nous lui offrons une source impuisable d'énergie... Mais le prix que nous réclamons pour cette énergie magique est à la fois une vigilance sans relâche et une longévité des institutions sociales à laquelle nous ne sommes pas du tout habitués.

A. WEINBERG, Dir. du Centre d'Oak Ridge, U.S.A.

Tout cela est bien normal dans la conception actuelle de gouverner qui repose sur un certain nombre de:

1. Il faut faire confiance aux responsables
2. Le public n'existe pas. Il est représenté par l'administration.
3. La raison d'Etat est impérative, c'est à dire que l'application d'une décision gouvernementale prime sur toute autre considération.

Ce mépris du public va très loin:

- Aucune information véritable.
- Bien entendu, aucune intervention légale possible du public sur l'implantation d'une centrale nucléaire (sauf sur des aspects de procédure).
- Enquête d'utilité publique parfaitement ridicule et sans aucune signification ni conséquence.
- Même le plan ORSEC-RAD, qui devrait intéresser au premier chef les populations est soigneusement secret (ce qui fait qu'on ne sait même pas s'il existe), pour ne pas faire peur aux gens. Le résultat est que, si on doit l'appliquer, un jour, il risque effectivement d'y avoir plus de morts par accident du fait de l'évacuation

trois des... océan: (19) B...

des populations que par radioactivité. D'autre part, le manque de contre-poids aux décisions gouvernementales par absence totale de moyens et de volonté d'intervention de la part du Parlement font que la confiance aux responsables est de plus limitée (les protestations «inutiles» d'un certain nombre de fonctionnaires de l'Environnement vis-à-vis de l'implantation de centrales nucléaires en sont un exemple frappant). Ajoutons à ceci l'impossibilité pour les fonctionnaires et les agents du secteur public et nationalisé de façon plus générale (CEA, EDF par exemple) de s'exprimer en tant que personnes indépendantes sous peine de pressions ou de sanctions au sein de leur profession à L'électronucéaire en France.

SNPEA-CFDT.

La «protection» de cette activité ne peut évidemment pas se concevoir ici sans un renforcement du contrôle policier. Déjà l'activité automobile occupe, sans que l'on trouve à redire, un quart à un tiers des effectifs policiers. Il en sera de même pour le nucléaire avec, probablement, autant de morts tous les ans: les «savvures». En outre, l'énergie nucléaire étant devenue vitale pour le pays, tout ce qui pourrait perturber son fonctionnement — grèves ou autres — sera interdit. Une grève du Service des Eaux ne pourrait pas paralyser le pays, d'abord parce qu'il y en a plusieurs et d'autre part parce que ses employés pourraient être rapidement remplacés. Il n'en est pas de même pour l'EDF «monopole hyper-spécialisé de l'énergie nucléaire». Ce qui justifiera un tri sélectif et psychologique sans précédent pour les membres de la profession: exclusion des voleurs, des psychopates, DES MINORITES ETHNIQUES ou POLITIQUES, etc.

Il faut bien que la police justifie l'achat de ses ordinateurs servant au fichage des personnes.

— La concentration, la puissance, la fragilité et la vulnérabilité d'une telle industrie a évidemment des répercussions sur ce qu'il convient d'appeler l'indépendance nationale. On verra plus loin ce qu'il faut penser de nos ressources nationales en uranium, mais, d'ores et déjà, on peut signaler à nos ennemis héréditaires, et aux maîtres chanteurs éventuels qu'ils auront beau jeu de couper la France en deux par exemple en s'attaquant aux groupes de centrales mises en place à Chinon et dans le Bugey. Pouvez-vous donc faire confiance aux pouvoirs publics en France?

Le gouvernement français à la prétention avouée d'être démocratique, d'ouvrir pour le bien-être de la population qui le paye et d'assurer l'indépendance nationale. Dans une véritable démocratie, si l'on s'en tient au sens des mots, toutes les grandes options nationales devraient



être choisies par référendum national (2) après une campagne d'information aussi large que possible dans laquelle les bilans et les alternatives possibles seraient exposés clairement au public. Le moins qu'on puisse en dire est que tel n'est pas le cas en France pour l'énergie nucléaire (ni pour le reste, hélas!).

«Les documents officiels rassemblent plus à une défense et illustration du nucléaire qu'à des dossiers objectifs cherchant à informer l'opinion... En fait, le seul os à ronger que le Gouvernement laisse à l'opinion est le choix du site(3) des futures centrales... Nous accusons donc le Gouvernement et ses agences de se livrer à une véritable campagne d'intoxication psychologique, en éludant les problèmes graves (4) parce qu'ils n'ont pas encore de solution, tandis qu'ils mettent en évidence des problèmes partiels tels que la localisation des centrales pour détourner l'attention du public tout en divisant l'opinion.»

Conférence de presse du 6-3-75 des physiciens organisateurs de l'appel à l'information sur l'énergie nucléaire. (Appel des 400s).

Ainsi l'information «démocratique» aujourd'hui se ramène donc à des techniques de persuasion plus ou moins brutales (5). Quel que soit le sujet, l'Etat pense pour vous et sait mieux que vous ce qui vous convient. Comment ne pas apercevoir déjà «Le Meilleur des Mondes» d'Aldous Huxley: tous robots et heureux de «vivre».

Le bien-être de la population n'est pas mieux assuré. Comme l'Armée, l'Etat s'accorde un certain pourcentage (dont il fixe lui-même le taux) d'accidents dans la population. Les enfants qui ont grandi entre 1950 et 1965, période des essais thermonucléaires dans l'atmosphère des Américains et des Russes, ont 40 fois (6) plus de Strontium-90 (radioactif) dans les os que les adultes. Peu de gens le savent en France parce que les essais français exigent une réserve publique. Comme on l'a vu, et contrairement à ce que prétend Louis Néel, prix Nobel de physique (7), il sort beaucoup de produits dangereux de la chimie d'une centrale nucléaire (si non pourquoi les faire si hautes 7). Des quan-

la mascarade de nantes



Mais ce n'est pas tout: derrière elles, à l'ombre des tours du château de la Duchesse, trois clowns déguisés comme il se doit en pareil cas, brandissent... le Gwenen ha Du.

Naturellement, devant cette ahurissante provocation, ce qui devait arriver, là aussi arriva. Près de 200 jeunes, se sentant humiliés, obéissent à leurs premiers réflexes et se mettent à huer copieusement les pantins ridicules. Des huées à l'intervention, il n'y a qu'un pas et bientôt, devant un public étonné, on a pu voir nos vaillants bretons montrer aux jeunes majorottes comment il convenait de danser lorsqu'une telle musique nous accompagnait.

Certains d'ailleurs oublient leur pas militaire et mécanique pour suivre avec un intérêt non dissimulé la démonstration du fascinant pas de gavotte... il faudra une énergique intervention des organisateurs de ce groupe après des bretons protégés pour empêcher les leurs de compter sur de nouvelles adeptes. Comment ne pas souligner cependant l'hostilité manifestée par certains spectateurs devant l'intervention des militaires...

A l'adresse de ces irrécupérables ou inconscients, nous poserons une seule question: Quelle serait leur réaction si, sous leur tour Eiffel, nous faisons avancer d'innocentes gamines en minijupes travesties en Marlene... et suivies de 3 maris ridicules brandissant le drapeau tricolore?

Il y a des limites à la pudeur, dans un tel domaine et surtout à l'heure actuelle, qu'il ne convient pas de franchir ou alors, les organisateurs devront en prendre toute la responsabilité. Les voilà à présent prévenus.

Mais les bretons n'iront pas à Paris habiller leurs innocents enfants pour amuser ces "adultes silencieux". Le carnaval de Nantes perd chaque année un peu plus de sa popularité. Parallèlement, nos festou-noz rencontrent un auditoire de plus en plus étendu, au grand dam d'ailleurs de ces «Docteurs en bal musette». Et c'est cela au fond qui importe, qui nous importe.

Pour ces derniers qui n'ont pas eu le loisir, il est vrai, sur ordre de Paris, de pouvoir bénéficier de la culture et de l'enseignement de notre peuple nous rappellerons ce qu'étaient véritablement le carnaval breton, en espérant que dans les années à venir, cette capitale bretonne abandonne une fois pour toutes la mascarade française, ou personne ne s'amuse mais où tout le monde paye, pour redonner à notre pays "ces fêtes de l'âme".

En Bretagne, le carnaval rencontrait auprès de la population laborieuse un écho considérable. De l'endroit le plus isolé de l'argot au plus important des

ports de l'armor, cette période est l'occasion pour chaque breton de manifester sa personnalité. Rien de comparable avec le carnaval français: l'incognito d'un individu se dissimulant derrière un masque est formellement banni. Cette attitude restera une spécialité française et latine. Le breton, dès son apparition, préfère la franchise du visage découvert et voit justement dans ce subterfuge un moyen qui ne pourrait que détruire toute expression de sa personnalité.

Le masque ne sera donc JAMAIS adopté par la Bretagne.

De même, les danses cérémonielles, défilés et toute autre manifestation organisée, sont catégoriquement rejetés.

On retrouve là la tradition celtique dont la Bretagne restera un fidèle garant face à l'invasion des nombreuses festivités venues de la capitale dès le XVIIe siècle. Le carnaval en Bretagne reste le prétexte d'une réjouissance populaire où l'improvisation et le divertissement sont les seules règles admises.

L'argent, le profit sont ignorés.

Chacun, jeune ou vieux, improvise SA rue, devant SA porte où le mendiant est convié et respecté. Mieux, la danse réunit quiconque; et chacun devant elle est égal: bourgeois, vagabond, paysan.

Tous dansent gravement, avec dignité, et jamais le français, comme le souligne alors Boucher de Perthes "ne pourrait se douter qu'il s'amuse".

Chacun, simplement, se joint au groupe, et selon ses possibilités, durant des heures entières, quelque soit le temps.

Chacun, c'est à dire tout le monde. A cette époque, qu'il sache ou non danser, l'amateur est agréablement convié et ne tarde pas à donner le meilleur de lui-même, sans chercher, envoûté qu'il est, à se donner en spectacle.

Voilà. C'était au temps des états autonomes de Bretagne.

Au temps où les groupes folkloriques n'avaient pas encore abâtardi nos traditions devenues depuis lors froides et contrôlées.

Au temps où le danse, le climat et le rythme collectif et une certaine sensibilité qui en découle s'emparaient du tout jeune breton bien avant qu'il ne s'empare d'eux.

Bref, un temps où la culture était populaire, où la danse savait tenir compte du contenu humain et n'était pas encore enseignée et transmise comme un objet matériel et mécanique. Un temps où nos danses, comme le carnaval, n'étaient pas un spectacle, où les broderies et le pas n'étaient pas toujours présentables, mais où le peuple tout entier se faisait et se défaisait en bandes joyeuses jusqu'à la fête à leur nez prochain.

B. PAUTREMAT

le roi arthur et la société bretonne

Le samedi 10 avril, une conférence était organisée à Paris, présentée par J.C. Péron. Présentation qui augurait bien de ce qui allait suivre.

En effet, les privilégiés ont passé un très agréable après-midi en écoutant Jean Markale. Ils l'auraient d'ailleurs écouté plusieurs heures tellement cet auteur est captivant...

Ainsi, nous avons beaucoup appris sur l'histoire de nos ancêtres pendant l'occupation romaine de l'île de Bretagne, et après l'effondrement de l'empire, sur la vigueur retrouvée du Celtisme. Ensuite, les invasions saxonnes et autres, époque où l'auteur situe l'existence d'Arthur.

Pour J. Markale, Arthur fut un chef guerrier entouré de compagnons défendant l'île contre les envahisseurs saxons, mais aussi les gaëls débarquant d'Irlande. Tant que notre héros vécut, il réussit à contenir les saxons; quant aux Gaëls, ils restèrent sur place, aux points où ils avaient débarqué.

Arthur et ses compagnons étaient plus près des barbares que des chevaliers un peu trop romantiques créés par les poètes et d'ailleurs pour servir la cause du royaume saxon d'Alléonor d'Aquitaine et de ses descendants...

L'auteur voit dans la mort d'Arthur la conséquence de la division des Celtes, division qui a permis l'implantation, sur tout le territoire, des saxons, qu'on appelle maintenant l'Angleterre.

Mais le conférencier voit dans la jonction des deux parties de l'épée brisée d'Arthur, qui selon la tradition populaire doit se réaliser un jour, la fin de la désunion des Celtes.

... L'auteur le constatant tous les jours chez les bretons d'aujourd'hui (malgré les efforts de certains mercenaires !). Nous osons croire, nous aussi, que dans un temps rapproché nous arriverons un jour dans notre Bretagne à obtenir de nos partis, la réalisation d'un accord pour un front commun.

En effet, comme le dit si bien J. Markale, sans être passiste, il faut savoir puiser dans le passé, ce qui nous permettra d'aller de l'avant.

Les récits portés par la tradition orale, et modifiés au fil des générations, celles-ci retranchant ou ajoutant des passages pour l'actualiser...

Nous ne pouvons que conseiller vivement à nos lecteurs de se procurer son dernier livre, même s'il faut faire un effort financier, car il en vaut la peine.

Nous encourageons aussi à se déplacer ceux qui en auront la possibilité pour écouter ce Jean Markale... car il en vaut bougrement la peine !

«MAI BRETON» A ST-BRIEUC

S'il est une manifestation particulièrement attendue à Saint-Brieuc, c'est bien ce «Mai Breton».

L'Office d'Action Culturelle et la Bibliothèque Municipale organisent à cette occasion une "vente signature" d'œuvres de certains écrivains bretons.

Bibliothèque Municipale de la ville de Saint-Brieuc, rue du 71e Régiment d'Infanterie — 22000 — St-BRIEUC.



JOS LE DOARÉ

Jos repose à Châteaulin. Nul n'ignore son nom, pas même son prénom et surtout pas la touriste d'un jour.

Il a su fixer à tout jamais nos cœurs, nos larmes et notre grâit pour la plaisir des yeux et du cœur.

Grâce à lui, l'exilé paralyté, épinglé en quelque coin de l'avignonne restait un moment, la visite de son Pays...

Ses millions de cartes postales ont sillonné le monde et porté un peu de notre message.

Puisse tous nos paysans garder le témoignage de ton œuvre, c'est, ayons en certains, le plus modeste et le plus bel hommage que tu aurais aimé recevoir de ta Bretagne.

Dre ma zo bet lakat chenchamanchou da davezoud abaoe an 22 a viz meuzh ha dre ma zo bet chenchet a eur ive FR 3, zo bet chenchet a eur ive d'abandenn tele brezoneg "Breizh O Vev".

Breman, a vez skignet an abadenno vrezoneg "Breizh O Vev", beb penstet bepred, d'ar zadorn d'abardae da 6 eur ha kard (ha n'eo ket ken da 6 eur hanter), war an trede chadann FR 3, ha bez a hell beza adwelat an abadenno, d'al lun-war-lerc'h da eun eur 5 (ha n'eo ket da eun eur hanter ken) war an eil chadann A 2.

N'eus ket bet chenchet a eur, a-hend-all, d'uan abadenno radio en brezoneg. Diou wech bemdez, e hell beza klevet ar heleier en brezoneg, barz ar post, da 7 eur 20 diouz ar mirtin, ha da greistaiz 20, kerkoulz war an M.F. (93 mgzh) ha war post KIMERRH (214m). Abadenno etre 11 eur ha kreizet war an M.F. (93 ha 88,6 mgzh) hag etre eun eur ha 2 eur, war ROAZON (423m) ha KIMERRH (214m).

Ouspennze, oneus da rei da hozoud d'an oli e vo roet gand FR 3 Breiz, ar bloaz-mañ, eur priz a zo roet dezã da ano "Priz Per-TREPOS". Per-TREPOS, hag a oa eur brezoneger ampart hag a zo marvet 10 vizez zo, a oa bet rener Skolaj-Meur al lizezo e BREST, ha dirindan an ano a Willou Vlan, n'eo bet sikoret Jakez Krohen da gas an abadenno brezoneg en-dro e-pad kalz a vloaez-zou.

Ar priz "Per-TREPOS" a vo roet, da gvelver ar honneur, da neb e-nevo bet skrivet war-seun e brezoneg eun oberenn a daveoudegez. Savet e vo an oberenn da veza displeget goude zo er radio. An oberenn a ranko beza diembann, hag arabad ma vete bet troet diwar eur vez al bennag, na kenteboud all skrivet na kompennet diwar eun oberenn all bennag. D'an hira, eur wech ma vo bet lennet ha displeget, ne d'efe ket padout ouzenn 20 munut, pe war-dro. Bez e hell meur a hin skrivet eun oberenn a-raod.

Ar skridou, skrivet gand ar metanik, a ranko beza laset e-bann ar 15 a viz gwenegilo 1976, d'an divezata. Roet e vo ar priz, war-dro miz du 1976, gand eur juri a vo bodet evid an. Ar re o-diveo bet eur priz a vo displeget o oberenn goude, en eun abadenno vrezoneg. Daou briz a bella beza roet: eur priz kanta a 1.000 lur, hag eun silved priz a 500 lur.

Renet eo ar honneur gand renetrou a ranko beza bet lennet en arag. Da hozoud pere eo ar reolenno-ze, pe da goudou divilkradurioù all, skrivet da: Abadenno vrezoneg FR 3, Studio BREST — er P.A.C. — Avenue Clémenceau — 29200 BREST.

le sport et la politique

Au début, il ne s'agissait que de rumeurs, ensuite, d'un peu de bruits de vestiaires; mais à présent, avec cette décision de faire rejouer ce Bastia-Nice, il ne fait plus de doute que des ordres précis soient venus de très haut: La Corse ne doit pas enlever la Coupe de France, c'est une certitude flagrante.

D'aucun n'ose s'imaginer en effet ce que provoquerait une éventuelle victoire de la Corse sur la France. Il est certains domaines en France, le sport en particulier, où ce genre d'hypothèse n'est pas envisageable dans le contexte politique actuel. Et les Corses qui n'attendent plus que ce biais légal qui leur reste pour s'exprimer en... beauté, attendaient avec impatience cet avant dernier obstacle. Las, l'intervention jacobine ne s'est pas faite attendre. Froidement pré-méditée.

Mais que les Corses se rassurent: ils ne sont pas les seuls dans ce cas... Pour ce qui concerne le Championnat de France, un bruit semblable semble courir sur les stades, au sujet de l'équipe de Nantes. Certaines pressions et projets seraient envisagés pour barrer coûte que coûte la route à l'équipe bretonne, coupant de ce fait court à toute "explosion populaire d'un public un peu trop régionaliste", et qui de surcroît, aurait en plus le désagréable avantage de remettre en exergue le problème de la Loire Atlantique au lendemain de la populaire fête de l'Unité de la Bretagne!

La Coupe de France pour la Corse, le Championnat de France pour la Bretagne, ces 2 hypothèses inconcevables mais O combien piquantes, confortées par les manifestations que l'on imagine en pareil cas seraient en effet trop gênantes pour un pouvoir qui n'a pas du tout besoin aujourd'hui de cette cinquième roue sportive pour apporter de l'eau au moulin à des peuples qui n'en espèrent pas tant!

Et comme les coups francs sont inexistant sur les terrains de Matignon et de l'Elysée, aucune sanction ne viendra pénaliser les coups bas qui se dessinent déjà et qui, tout comme une certaine justice, dépendra d'un seul maître: l'arbitrage de personnes compétentes!

Gagons donc qu'aucune de ces deux équipes n'accède aux premiers échelons que le sport leur laissait espérer. Aujourd'hui, comme en certains régimes le sport se doit d'être avant tout une manifestation de prestige national, une manifestation saine, mais surtout pas celle où des minorités pourraient y trouver l'occasion de remettre en question des décisions enterrées par les centralisateurs...

Mais il risque d'y avoir prolongations!

26e PARDON DE ST-YVES

Pour la 26e fois, la Mission Bretonne d'Ile-de-France organise le PARDON de Saint-Yves qui est la manifestation bretonne la plus importante au cœur de Paris.

500 participants assureront le succès de ce dimanche 23 mai aux Arènes de Lutèce en apportant leur concours au grand Festival Folklorique (avec Cardes-Sagadou et Lutteurs Bretons de la région parisienne. Sans oublier bien-sûr les stands des produits bretons, des livres, journaux et revues, etc, etc... Ouverture des arènes à 13 heures. Entrée 10 F. 1/2 tarif-enfants. Métro Monge ou Jussieu. Paris Ve.

JOURNÉES BRETONNES A LA MJC D'ALFORVILLE

Les 14 et 15 mai prochains, la MJC d'Alforville organisera 2 journées sur la Bretagne. Au programme: Soirée politique (le 14), avec films et débats; et une journée culturelle le samedi 15... avec films.

APPEL A TOUS LES CHANTEURS ET SONNEURS BRETONS

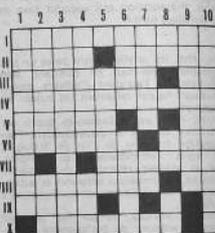
Les 14 et 15 août, se déroulera une fête anti-tourisme de luxe à Arzon (presqu'île de Rhuys). Réclama et Fast-fox, chanteurs, sonneurs, films, théâtre sont prévus. Toutes les bonnes volontés de la presqu'île et d'ailleurs, lassés de l'exploitation touristique dans notre pays sont cordialement invités à entrer en contact avec Chantal Le Garrec Bénigne-56640 - ARZON.

L'ARMORIQUE

L'Armorique vient d'effectuer sa première traversée. Mis en service pour le compte de la «Brittany Ferries», ce trans-manche peut recevoir 700 passagers et 180 voitures... Long de 117 m, il offre à ses passagers une innovation: un salon de télévision couleur de 200 places. Au programme, tous les films sur les pays Celtes que le voyageur s'apprête à découvrir. Pour qui se souvient des démolées de la BAI et de la TT Line, voilà un heureux épilogue breton.

Les mots croisés

PAR BERNARD PAUTREMAT

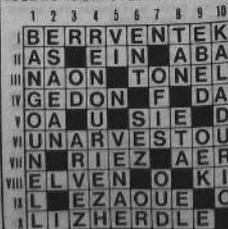


I : Brudadur skirdoù. II : Al lodenn uhelañ eus an ti; c'hwezo ha dic'hwezo. III : Noazhkorfourien pe ur greizenn nukleel. IV : Izhherenn c'hresian. V : Nijerez hep keflusker. VI : A laka un dra bennak war e fri; nach. VII : A yeas en e gozez; gwez. VIII : Even. VIII : Pesk ruz; sant Bro Ouelou. IX : Ster vrudet en Istor Europa. X : Foint.

A-SERZH

1: Enebiezh. 2: Levneg sac'h; kre-chienn raden ha brug warni. 3: Nouriant. 4: Ergentaou; douez ar mor. 5: Eus skirdoù sakr Bro India. 6: Loenstlej; Bro Finland. 7: Benveg ar gov; derou ha diwez ur mestri gov e mo-jenn Hellaz. 8: Etrezek; ribl; evit un itron. 9: Skozek. 10: Rizennt.

SOLUTION DU PROBLEME PRECEDENT



Le Journal de Bliz par Pierre BERNARD souffler n'est pas jouer



INSPECTEURS DE LA POLICE CRIMINELLE A L'AGENCE DE PRESSE M.P.B.

LA BAULE LIVRÉE AUX REQUINS

DESTINATAIRE
 Agence M. P. B.
 29 rue du Départ (14ème)

RESERVE AU PARQUET

REFERENCE DU DESTINATAIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 PREFECTURE DE POLICE
 DIRECTION de la POLICE JUDICIAIRE
 SERVICE
 Brigade Criminelle

PROCÈS-VERBAL

L'on mil neuf cent soixante seize,
 le vingt avril,
 à _____ heure

Nous, HILDEBRAND Jean-Claude,
 Inspecteur Principal,

Officier de Police Judiciaire,

Agissant en vertu et pour l'exécution de la Réquisition délivrée par Monsieur le Procureur Général près la Cour de Sûreté de l'Etat le 17 avril 1976,

Prions et, au besoin, requérons Monsieur le Directeur de l'Agence de Presse M. P. B. (Mar Pliz Breizh), sise 29 rue du Départ (14ème), de bien vouloir communiquer tous renseignements en sa possession au sujet du communiqué adressé et à son agence et revendiquant au nom du F. L. B. A. R. B. les deux attentats commis l'un, 25 av. Matignon (8ème), l'autre, 5 square des Écrivains Combattants (16ème). Le cas échéant, il y aura lieu de remettre au porteur du présent l'original du texte parvenu à l'Agence ainsi que véritablement que l'enveloppe.

Afin que Monsieur le Directeur de l'Agence de Presse M. P. B. n'en ignore, lui remettons une copie du présent dont l'original sera annexé à notre procédure.



Cor N°
 Rép N°

REQUISITION

VU et TRANSMIS

Le

Le Commissaire

Chef de Service

À la suite des attentats commis à Paris dans la nuit du 16 au 17 avril 1976, l'un 25 Avenue Matignon, l'autre 5 Square des Écrivains Combattants, revendiqués par le FLB-ARB, un inspecteur principal de la Brigade Criminelle, en vertu et pour l'exécution de la réquisition délivrée par Monsieur le Procureur Général près de la Cour de Sûreté de l'État le 17 avril, s'est présenté aux bureaux de l'Agence de Presse MPB afin qu'elle lui remette l'original du texte parvenu du FLB-ARB ainsi qu'éventuellement l'enveloppe.

L'Agence de Presse MPB élève une vive protestation contre ces méthodes qui sont de nature à favoriser un esprit de délation dans les milieux de la Presse.

L'Agence MPB a apposé une fin de non recevoir à la réquisition policière et judiciaire dont elle a fait l'objet et ne manquera jamais dans l'avenir d'en opposer de nouvelles si elle faisait l'objet d'autres procédures de ce type qu'elle juge contraire à la probité morale et intellectuelle de mise dans une entreprise de Presse.

L'outrage avait déjà atteint des proportions monstrueuses (voir Combat Breton Nos 2,6,7,8,9,10 et 11). Il était donc grand temps que des baulois essayent d'y porter un coup d'arrêt. C'est ce qu'ont tenté les adhérents de l'association pour la protection et l'embellissement de la Baule et autres Las, c'était peine perdue; et l'on ne sait si c'est la justice qui manque de sensibilité ou la troika Municipalité-État-Promoteurs qui a un peu trop de relations, toujours est-il que malgré les déliants projets en balance, sans parler de leur laideur, le tribunal administratif de Nantes accepte de continuer le massacre... même pour ce qui concerne «La Coupole».

Cette fois, la brèche est ouverte. Et tout est permis et vive le clapier à touristes ! En conclusion, voilà une nouvelle façon de tuer la Bretagne qu'O. Guichard a très bien exploitée... mais qu'elle sera la réaction de nos enfants demain, puisque la justice refuse la logique même ?

DONGES: 11 MORTS EN 4 ANS

Le pétrole tue. Il tue dans le Finistère, il vient de tuer en Loire-Atlantique. Sans oublier les catastrophes que l'on connaît régulièrement, la Bretagne par ces nouvelles victimes paye un lourd tribut.

Chez Antar, à Donges, c'est une tuyauterie qui s'effondre, provoquant l'incendie meurtrier. S'il est vrai que les services de sécurité à Donges sont à l'abri de toutes critiques, et méritent même la considération, en est-il de même pour ceux responsables du projet de cette conduite meurtrière ? (40 mètres de long, 4 de diamètre suspendue à 20 mètres du sol).

J.P. CHAUDET

J.P. Chaudet, Président des Républicains Indépendants d'I&V, commentant les élections cantonales au lendemain du 2e tour a déclaré: «...L'échec de certains conseillers sortants, notamment celui de Henri Fréville, est immérité et injuste...»
 Voilà une singulière façon de respecter le verdict des électeurs ! Mais au fait, qui donc dans la majorité, a dit, avant le 1er tour bien-sûr, «Aux cantonales, il s'agit avant tout d'élire des gens...compétents ?